

RAPPORT DE GESTION 2015



SOMMAIRE RAPPORT FINANCIER

Partie I :	Rapport de gestion	Page 3
Partie II :	Comptes sociaux	Page 50
Partie III :	Comptes consolidés	Page 104
Partie IV :	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	Page 210

SOMMAIRE RAPPORT DE GESTION

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	4	11.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	21
2. FAITS MARQUANTS POUR LA CR ANJOU MAINE	5	12. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT (COMPTES SOCIAUX)	21
2.1. AU TITRE DE L'EXERCICE 2015	5	12.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE	21
2.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	7	12.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT	23
3. LES PRINCIPAUX CHIFFRES SIGNIFICATIFS	8	12.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	23
4. APERCU DES ACTIVITES	9	12.4. LE RESULTAT D'EXPLOITATION	23
4.1. LES ACTIVITES DE COLLECTE ET DE CREDIT	9	12.5. LE COUT DU RISQUE	23
4.2. LA DISTRIBUTION ET L'EVOLUTION DES SERVICES BANCAIRES	10	12.6. LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	24
5. LES RESSOURCES HUMAINES	10	12.7. LE RESULTAT NET	25
5.1. EFFECTIF PAR CATEGORIE	11	13. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT (COMPTES CONSOLIDES)	27
5.2. PARTICIPATION ET POLITIQUE SALARIALE	11	13.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE	27
6. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	11	13.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT	27
6.1. REPARTITION DU CAPITAL	15	13.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	27
6.2. DROIT DE VOTE	15	13.4. LE RESULTAT D'EXPLOITATION	27
6.3. CONTROLE	16	13.5. LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	28
7. LES MOYENS TECHNIQUES	16	13.6. LE RESULTAT NET	28
8. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS	16	14. LES FACTEURS DE RISQUE	28
8.1. PATRIMOINE IMMOBILIER	16	14.1. LE RISQUE DE CREDIT	29
8.2. ENVIRONNEMENT ET RESPONSABILITE SOCIALE ET D'ENTREPRISE	17	14.2. LE RISQUE DE MARCHE	32
9. ANALYSE DES COMPTES DU BILAN (COMPTES SOCIAUX)	17	14.3. LES RISQUES DE CONTREPARTIE SUR L'ACTIVITE TRESORERIE	35
9.1. L'ACTIF	17	14.4. LA GESTTION DU BILAN	36
9.2. LE PASSIF	18	14.5. POLITIQUE DE COUVERTURE	41
10. ANALYSE DES COMPTES DU BILAN (COMPTES CONSOLIDES)	19	14.6. LE RISQUE OPERATIONNEL	42
10.1. L'ACTIF	19	14.7. LE RISQUE JURIDIQUE	44
10.2. LE PASSIF	20	14.8. LE CONTROLE INTERNE	44
11. TRESORERIE ET CAPITAUX	20	14.9. ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES DE L'EMETTEUR	46
11.1. CAPITAUX DE LA CAISSE REGIONALE	20	14.10. DELAI REGLEMENT DES FOURNISSEURS	48
11.2. FLUX DE TRESORERIE DE LA CAISSE REGIONALE	20	14.11. LES RATIOS REGLEMENTAIRES	48
11.3. EMPRUNT DE LA CAISSE REGIONALE	21	14.12. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	49
11.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX	21	15. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	49
		16. PERSPECTIVES D'AVENIR	49

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Au niveau mondial, la croissance se situe aux alentours de +3%, allant de +0,7% pour le Japon à +3,9% pour les émergents. Les Etats Unis, avec +2,4% sont aux avant postes, assez loin devant la zone euro qui affiche une croissance de +1,4%.

La décélération de l'économie Chinoise génère de nouveaux doutes et épisodes de stress sur les marchés. Les impacts liés à différents scénarios d'évolution du PIB Chinois sur les pays de la zone euro et du Japon sont déterminants.

Les reprises, tirées principalement par les demandes internes, continuent dans le monde développé à des rythmes divers. Concernant la zone Euro, le PIB a progressé de +1,6% sur l'année, un rythme décevant à ce stade du cycle économique.

La BCE a annoncé de nouvelles mesures mais déçu les marchés :

- nouvelle baisse des taux directeurs,
- programme PSPP (achat de titres souverains) étendu jusqu'en mars 2017,
- inclusion des titres émis par les collectivités locales dans le périmètre des actifs éligibles au programme PSPP,
- réinvestissement d'obligations par la BCE.

Plusieurs facteurs positifs dans la zone euro permettent d'anticiper la poursuite de la reprise avec une hausse du PIB évaluée à 1,5% en 2016 et 1,4% en 2017, tels que la baisse du pétrole et de l'euro, la stabilisation et/ou le rebond de l'immobilier, les effets différés des réformes structurelles.

Cependant, des risques restent importants, aussi bien en interne qu'en externe (vulnérabilité aux chocs économiques et financiers dans les pays émergents).

Aux Etats Unis, la reprise, plus lente que celle des cycles précédents, est principalement tirée par la demande domestique car l'industrie doit faire face à un triple choc : pétrole + dollar + émergents. Le taux de chômage, au-dessous de 5%, n'a cessé de diminuer depuis 5 ans.

Le Japon, plus exposé au ralentissement Chinois, a connu une croissance très irrégulière en 2015. Après un second trimestre négatif, l'économie s'est reprise au 3^{ème} trimestre grâce à un léger rebond de la consommation et du commerce extérieur.

Les indices boursiers :

Nous retrouvons en évolution positive, le Nasdaq qui a gagné 6,5%, le DAX Allemand qui a progressé de 9,5%, le MIB Italien en hausse de 12%.

Par contre, certaines places boursières ont enregistré des baisses en 2015, avec notamment le SP 500 Américain qui a diminué de 0,7% et le Footsie de Londres qui a baissé de 4,9%

Le CAC40 a évolué de 8,5% en 2015 après une baisse de 0,5% en 2014, une hausse de 18% en 2013 et de 15,2% en 2012. Les valeurs automobiles (Peugeot, Renault, Valéo), aéronautiques (Airbus, Safran) et de services aux entreprises (Véolia, Capgemini) se sont distinguées dans le CAC 40, alors que les matériaux (Arcelormittal, LafargeHolcim) et l'énergie (Engie, Technip, Total) ont souffert.

L'année 2015 aura été marquée par un 1^{er} quadrimestre euphorique en raison de la politique de la BCE, permettant au CAC d'atteindre son sommet annuel en avril à 5268 points alors que c'est la tendance inverse qui s'est produite sur le second semestre, avec un petit krack boursier fin août (-5,35% sur la seule journée du 24 août). Enfin, on peut noter que décembre 2015 a été le deuxième plus mauvais mois de l'histoire du CAC40 (-6,47% sur le mois).

La clôture au 31 décembre 2015 à 4637 points montre que les marchés ne se sont pas réellement remis du flashkrack du mois d'août.

Les facteurs qui l'ont déclenché sont toujours présents :

- effondrement des prix du pétrole,
- ralentissement de la croissance Chinoise,
- politique de la FED qui a plus tendance à inquiéter qu'à rassurer,
- désordre géopolitique.

Les matières premières :

Avec une baisse de 31,4% par rapport au 31 décembre 2014 (50,5 € à 34,6 €), le prix du baril de pétrole a atteint son plus bas niveau depuis mars 2009.

Les prix en euros des autres matières premières importées reculent de nouveau (-1% après -0,8%). Ce sont principalement les matières premières alimentaires qui diminuent (-2,3%), les matières premières industrielles restant quasi stables (-0,1%).

En France : un lent redémarrage économique commence à se mettre en place dans notre pays. Certaines conditions se trouvent réunies pour estomper la crise omniprésente depuis plusieurs années.

Tout d'abord, soutenue par une demande interne en progression, malgré une demande externe qui se resserre légèrement, la croissance économique atteindra 1,1% pour 2015.

La baisse de l'euro face au dollar, évaluée à -13% sur l'année, facilite les exportations.

Un contexte de taux très bas, une inflation contenue à 0,2% et un prix du pétrole en baisse permettent de soutenir la consommation des ménages, de même que certaines mesures de soutien aux entreprises relancent progressivement les investissements.

Malgré cela, nous connaissons toujours un des taux de chômage des plus élevés d'Europe, supérieur à 10,5% et un nombre de demandeurs d'emplois qui ne cesse d'augmenter.

L'année 2016 devrait confirmer cette tendance avec une croissance de même niveau et une activité en progression stimulée par des facteurs externes et par des mesures spécifiques de politique économique.



Le marché de l'immobilier se redresse depuis le début de l'année 2015 avec des ventes en progression dans le logement neuf mais également dans l'ancien.

Les prix restent en baisse mesurée de l'ordre de 2%.

Deux facteurs permettent d'expliquer ce rebond :

- le plan de relance dans le neuf associé à la loi PINEL pour l'investissement locatif,
- le niveau bas des taux des crédits qui permet l'accélération de certains projets et la stimulation des ventes.

L'année 2016 devrait connaître une stabilisation de cette situation. Certains facteurs conjoncturels négatifs, tels que le chômage élevé ou les prix encore élevés vont freiner la reprise durable de ce marché.

2. FAITS MARQUANTS POUR LA CR ANJOU MAINE

2.1. AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

Le financier :

Titres SACAM International : reprise de dépréciation de 1,4 M€ et perception d'un dividende de 0,2 M€.

Titres SACAM développement : reprise de dépréciation de 0,1 M€ et perception d'un dividende de 1,9 M€.

La Caisse Régionale a enregistré un acompte sur dividende de la SAS Rue La Boétie pour un montant de 17,1 M€ contre 16,6 M€ pour l'année précédente.

RAPPORT FINANCIER 2015 – ANJOU-MAINE – PARTIE I

L'incidence de la mise à jour de la Provision Epargne Logement s'est traduite par une dotation de 0,1 M€ pour 2015 contre 7,6 M€ pour 2014.

Des plus-values sur le portefeuille de titres de placements ont été externalisées pour 5,9 M€ en 2015 contre 2,8 M€ en 2014.

Traitement des indemnités de remboursements anticipés (IRA), des frais de réaménagements (IRE) et des frais de dossiers :

Le fort niveau de remboursements anticipés (672,6 M€ en 2015 contre 402,5 M€ en 2014) s'est traduit par la comptabilisation de 9,2 M€ d'Indemnités de Remboursements Anticipés contre 4,6 M€ en 2014.

Le niveau record de renégociations de crédits d'un montant de 1 764 M€ en 2015 contre 251 M€ en 2014 a généré l'enregistrement d'indemnités de Réaménagement d'un montant de 5,0 M€ en 2015.

La caisse Régionale procède de façon prospective à l'étalement des frais de dossiers depuis le 1^{er} janvier 2014. Au 31 décembre 2015, 4,3 M€ ont été constatés en résultat dans le cadre de l'étalement contre 1,5 M€ l'an dernier. Le stock de frais de dossiers restant à étaler (fiscalement non déductible) s'élève à 14,1 M€ contre 4,4 M€ l'an dernier.

Restructuration de la dette :

La Caisse Régionale a procédé à des remboursements par anticipation de 157 M€ d'avances globales en 2015 contre 25 M€ en 2014. Ces opérations ont conduit la Caisse à constater en charge un montant global de 7,4 M€ de soultes comptabilisées flat dans les comptes sociaux et consolidés.

Garantie Switch

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch). Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 5,357 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1^{er} décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine. Cela s'est traduit, dans les comptes de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 5,357 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 2,04 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du compte de résultat du troisième trimestre.

Opération de titrisation

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a cédé, à l'origine, un portefeuille de crédits habitat pour un montant de 241 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 208 millions d'euros et des titres subordonnés pour 34 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

Opération A3C

Le projet A3C avait pour objet de régulariser la comptabilisation des prêts aux collectivités publiques gérés par CACIB. Au démarrage, le projet A3C, c'est 534 prêts pour un encours de 743,9M€ dont 252 prêts swapés pour un encours de 471,4M€.

RAPPORT FINANCIER 2015 – ANJOU-MAINE – PARTIE I

254 swaps ont été enregistrés dans le logiciel de trésorerie dont 2 requalifiés en spéculatif car non admis à la short Cut Method pour 1,65M€.

Au 31 décembre, ce sont 527 prêts pour 709M€ dont 250 prêts swapés pour 448M€. Ces swaps ont un MTM négatif de 180M€ et positifs pour 89,5M€.

Au 31 décembre, les swaps (y compris A3C) ont amené la Caisse régionale à verser un collatéral de 89,6M€

Provision ASP (Ex-CNASEA)

Crédit Agricole SA a adressé à la CR le montant dû au titre du contrôle de l'ASP pour les générations 2004 à 2012 de prêts bonifiés à l'agriculture. Dans ce contexte, la CR a procédé à une reprise de provision pour utilisation de 0,7M€ et a repris le solde pour 1,0 M€.

2.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015

Néant

3. LES PRINCIPAUX CHIFFRES SIGNIFICATIFS

	31/12/2013	Evol.	31/12/2014	Evol.	31/12/2015	Evol.
--	------------	-------	------------	-------	------------	-------

COMPTES SOCIAUX

BILAN (en milliers d'euros)

Bilan	16 435 190	1,5%	16 411 895	-0,1%	17 201 509	4,8%
Fonds propres ⁽¹⁾	2 180 450	3,1%	2 262 840	3,8%	2 550 644	12,7%
Capital souscrit (parts sociales et CCA)	211 211	0,0%	211 211	0,0%	211 211	0,0%

⁽¹⁾ après intégration du résultat conservé de l'exercice, des dettes subordonnées, du FRBG

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Produit net bancaire	474 077	1,7%	462 358	-2,5%	469 546	1,6%
Résultat Brut d'Exploitation	212 045	0,8%	207 221	-2,3%	208 674	0,7%
Coefficient d'exploitation	55,3%		55,2%		55,6%	
Résultat courant avant impôt	180 922	-1,7%	187 967	3,9%	174 819	-7,0%
Impôts sur les bénéfices	-68 022	19,3%	-61 534	-9,5%	-55 871	-9,2%
Résultat Net	112 900	0,5%	114 133	1,1%	113 947	-0,2%

Intérêts aux parts sociales	3 589	-11,5%	2 757	-23,2%	2 626	-4,8%
Rémunération des CCA	10 453	0,4%	10 581	1,2%	10 581	0,0%
Fonds mutualistes	0	ns	0	ns	0	ns
Résultat conservé	98 616	0,8%	100 795	2,2%	100 740	-0,1%
Report à nouveau ⁽²⁾	243	ns	0	ns	0	ns

⁽²⁾ En 2013 : mise en œuvre de la recommandation ANC 2013-02 se traduisant dans les comptes sociaux par un complément de provision de 0,243 M€ comptabilisé en moins du report à nouveau.

ACTIVITE (en milliers d'euros)

Collecte	18 803 222	2,3%	19 036 931 ⁽³⁾	1,2%	19 592 385	2,9%
Crédits	13 379 271	0,9%	13 481 529	0,8%	13 654 854 ⁽⁴⁾	1,3%

⁽³⁾ Montant 2014 modifié suite correction par Casa des valeurs mobilières

⁽⁴⁾ dont 239.180 M€ de créances titrisées

MOYENS

Effectifs (Equivalent Temps Plein au 31/12)	2 027	1,5%	2 002	-1,2%	1 990	-0,6%
Nombre de points de vente (yc permanences) ⁽⁵⁾	213	-5,8%	209	-1,9%	205	-1,9%
Nombre de points verts	398	-15,0%	434	9,0%	426	-1,8%
Nombre d'automates bancaires (DAB-GAB-ADV) ⁽⁶⁾	316	1,3%	297	-6,0%	293	-1,3%

⁽⁵⁾ Agences domiciliatrices

⁽⁶⁾ Distributeur Automatique de Billets - Guichet Automatique Bancaire - Automate de Dépôts Valorisés

SOCIETARIAT & CLIENT

Nombre de Caisses Locales	94	91	94 ⁽⁷⁾
Nombre d'Administrateurs	1 317	1 312	1 318
Nombre de Sociétaires	305 290	318 247	328 370
Nombre de Clients	805 452	793 459	786 775

⁽⁷⁾ Sur 2015: 4 fermetures et 7 créations de Caisses Locales

4. APERCU DES ACTIVITES

4.1. Les activités de collecte et de crédit

4.1.1. LA COLLECTE

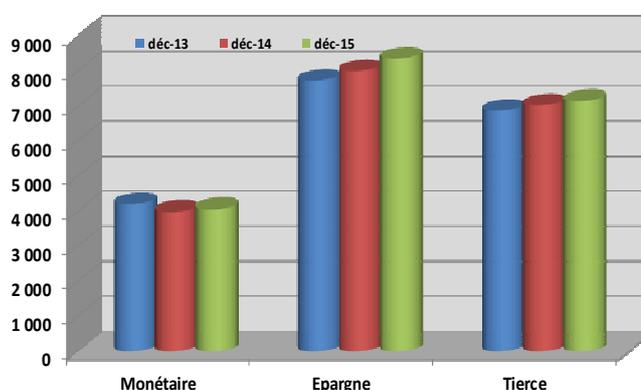
L'encours total de la collecte progresse de +2,9 % sur 2015 pour atteindre 19 592 M€.

La collecte monétaire (Dépôts à Vue, Comptes à Terme, Bons de Caisse et Certificats de Dépôts Négociables) augmente de 76 M€, soit +1,9%, répartie entre une hausse significative des Comptes de Dépôt à vue (+275 M€) et la baisse des DAT (-199 M€).

La collecte d'épargne bilancielle progresse de +366 M€, soit +4,6%. Les PEL en hausse de 302 M€ sur l'année boostent ce compartiment. Les encours des CSL Habitat Social sont également en forte hausse (+91 M€) suite aux versements exceptionnels de quelques organismes.

La collecte tierce augmente de 114 M€, soit +1,6%. L'assurance vie garde un rythme d'évolution assez élevé de +2,9% sur l'année. Par contre, les valeurs mobilières sont à nouveau en diminution avec -72 M€.

Collecte Totale en M€	déc-13	déc-14	déc-15
Monétaire	4 196	3 991	4 067
Epargne	7 724	8 003	8 369
Tierce	6 883	7 043	7 157
TOTAL	18 803	19 037	19 592



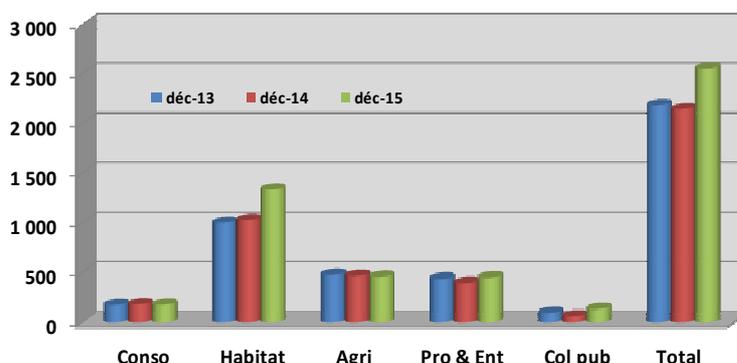
4.1.2. LES REALISATIONS DE CREDIT (PAR MARCHE) ET LES REAMENAGEMENTS

L'accélération des réalisations, notamment sur le second semestre 2015, permet d'afficher un résultat sans précédent d'un montant de **2 553 M€**, en hausse de 412 M€ par rapport à 2014, soit +19,3%.

Les réalisations des prêts à l'habitat, en hausse de 29,7% sur un an, atteignent au 31 décembre 2015, 1 340 M€, ce qui représente 52,5% du montant global des réalisations. C'est le montant le plus élevé depuis 10 ans.

Les marchés de l'Agriculture et de la Consommation sont en légère régression avec -2% pour le premier et -1,8% pour le second. Les réalisations des crédits aux Professionnels et Entreprises progressent de 12,9% tandis que celles des Collectivités Publiques ont plus que doublé sur l'année 2015.

Réalisation en M€	déc-13	déc-14	déc-15
Consommation Particuliers	172	178	175
Habitat	1 003	1 034	1 340
Agriculture	477	466	457
Professionnels et Entreprises	438	399	450
Collectivités publiques	94	65	132
Total	2 184	2 141	2 553



Conséquence de la baisse continue des taux, les demandes de réaménagements crédits ont également été en très forte hausse, avec 1 764 M€ au 31 décembre 2015 contre 251 M€ un an plus tôt.

4.2. LA DISTRIBUTION ET L'EVOLUTION DES SERVICES BANCAIRES

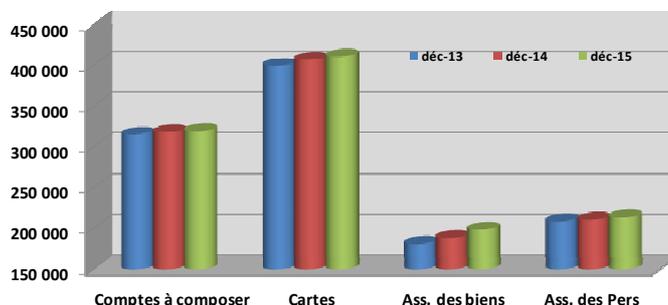
La densité de notre réseau d'agence, composé de 95 agences de proximité regroupant 205 points de vente permanents, permet un maillage étroit de notre territoire. Quatre agences dédiées aux entreprises sont présentes dans les principales agglomérations (Angers, Cholet, Laval et Le Mans). Après la création de celle de Laval, ce sont quatre agences « Espace Pro » en activité à fin 2015. L'année 2015 a également été marquée par la création de 3 agences « Banques Privées » destinées plus spécifiquement à notre clientèle patrimoniale. Les quatre agences «Habitat Conseil» et l'agence spécialisée en assurance « AEL » viennent compléter la diversité de notre offre de distribution afin que chacun de nos clients trouve le point d'accueil qui lui sera le plus favorable.

Notre large gamme de produits est en constante évolution afin de répondre au mieux aux attentes de nos clients et sociétaires. Nous nous devons d'être agiles dans la constitution de notre offre afin de nous adapter au plus vite aux contraintes réglementaires ou économiques dans le souci de répondre du mieux possible à l'enjeu évident qui demeure la très grande satisfaction de notre clientèle.

L'offre ainsi proposée à notre clientèle couvre tous les besoins en matière de service, tels que les Comptes à composer, les cartes, mais aussi les assurances des biens et des personnes.

Au 31 décembre 2015, nous détenons plus de 1,1 millions de contrats, en évolution de +1,7% sur un an. Une progression sur l'ensemble du stock de contrats et notamment sur les assurances des biens.

En nombre de contrats	déc-13	déc-14	déc-15
Comptes à Composer	315 290	318 136	319 531
Cartes	399 404	406 845	410 840
Assurance des biens	181 165	188 256	198 641
Assurance des personnes	208 798	210 499	213 327



5. LES RESSOURCES HUMAINES

En 2015, la Caisse régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a poursuivi son effort afin d'accroître la très grande satisfaction de ses clients dans le cadre de son projet d'entreprise.

Pour y répondre et accompagner les équipiers de la Caisse régionale, la Formation a porté prioritairement, sur le développement des savoirs au travers de formation diplômante, de réunions métiers quadrimestrielles et de validation des acquis via des quiz.

Une attention particulière a été portée sur le savoir-être et savoir-faire pour la qualité de l'accueil et du conseil de nos clients au travers de la formation "Conseil et Vente" diligentée à l'ensemble de notre Réseau.

Cela s'est traduit, en 2015, par un effort de formation de 13 300 jours / homme représentant 6,5 % de la masse salariale.

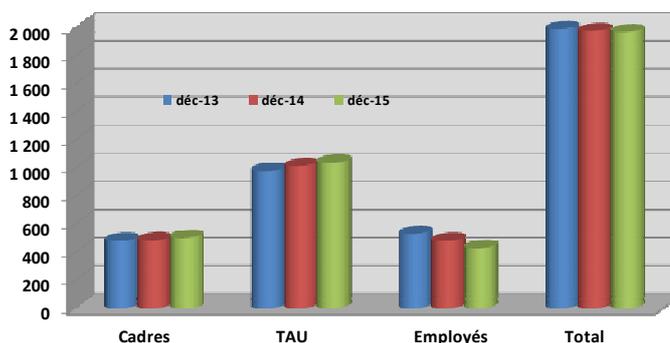
L'objectif majeur de cet effort consacré à la Formation étant toujours de créer la différence par nos compétences collectives et individuelles dans tous les domaines relevant du périmètre de notre Caisse régionale.

5.1. EFFECTIF PAR CATEGORIE

Effectifs CDI inscrits fin de mois

Catégorie de personnel	déc-13	déc-14	déc-15
CADRES	480	483	502
TAU	979	1 012	1 037
EMPLOYES	529	480	429
TOTAL	1 988	1 975	1 968

Les effectifs ont diminué de 0,40% sur 2015



5.2. PARTICIPATION ET POLITIQUE SALARIALE

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine relève de la convention collective nationale des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel.

Les principales caractéristiques de la politique salariale sont les suivantes :

- une valorisation du personnel grâce à une politique de mobilité, promotion interne, formation dynamique,
- l'année 2015 a été marquée, à ce titre, par environ 808 mobilités, 276 promotions, 87 recrutements. Ces mouvements sous entendent un effort important d'accompagnement formation personnalisé.
- l'ensemble des salariés est associé également au développement de l'entreprise à travers un accord global de participation et d'intéressement qui peut être utilisé ou versé au choix du salarié dans un Plan d'Épargne Entreprise (PEE).

6. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Au 31 décembre 2015, les conventions autorisées par le Conseil d'administration de la Caisse régionale au cours de l'année 2015 qui seront présentées pour approbation par l'assemblée générale de la Caisse régionale du 30 mars 2016 sont les suivantes :

- selon autorisation donnée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale le 27 février 2015, le Contrat-cadre d'Ouverture de Crédit Non Confirmée, le Contrat-cadre de Garantie Financière et le Contrat d'Agent de la Garantie Financière signés le 2 avril 2015 entre, notamment, la Caisse, en sa qualité « d'Apporteur de Créance Privée », Crédit Agricole S.A., en sa qualité « d'Emprunteur » et « d'Apporteur d'Appels de Marge », Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de « Prêteur », et la société de titrisation « Euro Secured Notes Issuer (« E.S.N.I. »), étant précisé que Monsieur Jean-Louis Roveyaz, Président du Conseil d'administration de la Caisse régionale, est administrateur de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;
- selon autorisation donnée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale le 27 février 2015 en vue de procéder à une opération de titrisation (" Programme F.C.T. True Sale ") comportant la cession de créances de prêts immobiliers détenues par la Caisse régionale à un fonds commun de titrisation pour émission de titres senior et de titres subordonnés à des fins de liquidité, les documents contractuels signés le 19 octobre 2015, notamment les contrats de Cession et de Gestion (Master Transfer and Servicing Agreement), de souscription des Titres Séniors, des Titres Subordonnés et des Parts Résiduelles, de Compte Spécialement Affecté, de Protection

RAPPORT FINANCIER 2015 – ANJOU-MAINE – PARTIE I

des Données (Data Protection Agency Agreement), de Définitions (Master Definitions and Common Terms Agreement), de garantie financière (Cash Reserve Deposit Agreement) ;

- selon autorisation donnée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale le 27 mars 2015, sixième avenant signé le 27 mars 2015 au mandat de tenue de compte-conservation et de réception-transmission d'ordres confié par la Caisse régionale à la S.N.C. Crédit Agricole Titres, étant précisé que Monsieur Christophe NOËL, Directeur général de la Caisse régionale, est Membre du Conseil de surveillance de Crédit Agricole Titres ;

- selon autorisation donnée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale le 22 mai 2015, lettre d'adhésion, signée le même jour, à la convention multipartite de prestations de services assurées par la S.N.C. Crédit Agricole Titres, dans le cadre du dispositif de mobilité inter Caisses régionales des clients dénommé « FACILIT » ;

- selon autorisation donnée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale le 24 juillet 2015, pacte d'actionnaires de la S.A.S. C2MS signé le 18 novembre 2015, notamment avec Crédit Agricole S.A. ;

- selon autorisation donnée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale le 24 juillet 2015, convention avec la SAFER MAINE OCEAN relative au financement relais du foncier agricole pour l'installation en agriculture, étant précisé que la Caisse régionale, représentée par Monsieur François DROUIN, est elle-même membre du conseil d'administration de la S.A.F.E.R. Maine-Océan (l'acte n'était pas signé le 31 décembre 2015) ;

- selon autorisation donnée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale le 30 octobre 2015, conventions-cadre de pensions livrées et de pensions reçues, sous forme de contrats « Global Master Repurchase Agreement » ou de conventions-cadre conformes au modèle de la Fédération Bancaire Française, avec Crédit Agricole S.A. et C.A.C.I.B. (les actes n'étaient pas signés le 31 décembre 2015) ;

- selon autorisation donnée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale le 30 octobre 2015, convention d'occupation précaire avec la S.C.I. de La Ville au Bois signée le 2 novembre 2015, étant précisé que Monsieur Hubert BERGUE, membre du Conseil d'administration de la Caisse régionale, est co-gérant de la S.C.I. de La Ville au Bois ;

- selon autorisation donnée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale le 27 novembre 2015, convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A. et les autres Caisses régionales de Crédit Agricole (l'acte n'était pas signé le 31 décembre 2015) ;

Les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie en 2015 sont :

- convention de garantie financière (« collateral security agreement ») et son avenant (« amendment agreement to the collateral security agreement ») signés le 10 avril 2013 entre la Caisse régionale, en sa qualité de fournisseur de garantie, Crédit Agricole S.A., en sa qualité de donneur d'ordre, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, en sa qualité de banque intermédiaire, et l'ensemble des autres fournisseurs de garantie, au titre de la création d'un fonds commun de titrisation du groupe Crédit Agricole ;

- avenant « global » à la convention cadre intragroupe de garantie financière et aux contrats d'avance avec Crédit Agricole S.A. liés à la ressource de la Banque Européenne d'Investissement signé le 28 septembre 2012 ;

- conventions, signées le 19 décembre 2013, relatives à l'opération « SWITCH combiné » : acte de remboursement anticipé total des « T3CJ » et du prêt subordonné, acte de remboursement anticipé total des avances en compte courant, convention cadre de garantie de « V.M.E. » (Valeur de Mise en Equivalence), avenant à la convention cadre de garantie « V.M.E. », conditions particulières de la convention cadre de garantie « V.M.E. » ;

- avenants aux Conventions de garantie financière (« Collateral Security Agreement »), d'ouverture de crédit aux fournisseurs de garantie (« Collateral Providers Facility Agreement »), et de définitions et d'interprétation (« Master Definitions and Construction Agreement ») relatives à l'émission d'obligations sécurisées de la société Crédit Agricole Home Loan SFH, filiale de Crédit Agricole S.A., signées le 17 septembre 2014, entre notamment la Caisse, en sa qualité de fournisseur de garantie, Crédit Agricole Home Loan SFH, en sa qualité de bénéficiaire, et Crédit Agricole S.A., en sa qualité de donneur d'ordre ;
- convention de représentation par Crédit Agricole S.A. pour la Relation directe avec le système carte Visa Europe, signée le 3 novembre 2014.

• Avec le conseil d'administration

La convention conclue au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice ne concerne que les indemnités et vacations des administrateurs :

- Le total des indemnités et vacations brutes versées à l'ensemble des membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale, au titre de l'exercice 2015, s'est élevé à 418 K€.

Informations relatives aux parties liées :

• Avec les Caisses Locales

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine étant avec les Caisses Locales l'entité consolidante, il n'y a pas de relation avec une société mère, des co-entreprises où elle serait co-entrepreneur, des entreprises associées ou des entités exerçant un contrôle conjoint.

Par ailleurs, les principales opérations réciproques réalisées avec les Caisses Locales concernent :

- au bilan : les DAV (38,4 M€), les intérêts sur DAV (0,2 M€), les parts sociales (145,9 M€), les BMTN (180 M€) et les intérêts sur ces BMTN (2,1 M€).
- au compte de résultat : les intérêts des DAV (1,1 M€), les intérêts des Bons de Caisse (2,0 M€), les intérêts des BMTN (2,1 M€) et les dividendes (2,8 M€).

• Avec la Société de Titrisation

Au même titre que pour les Caisses Locales, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est avec la Société de Titrisation, créée en octobre 2015, l'entité consolidante.

Les principales opérations réciproques réalisées avec la STT sont les suivantes :

- au bilan : les titres et parts résiduels (241,9 M€), la constitution de réserves de liquidité (2,5 M€), les Comptes d'Affectation Spécial (3,8 M€), l'Excess Spread couru (1 M€).
- au compte de résultat : l'Excess Spread couru (1 M€), l'Excess spread reçu (0,1 M€), les commissions d'encaissement (0,05 M€), les coupons sur titres FCT (0,3 M€).

• Avec le Groupe Crédit Agricole

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques au Groupe

- Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

RAPPORT FINANCIER 2015 – ANJOU-MAINE – PARTIE I

- Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, Livret A, comptes et plans d'Epargne-Logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. La dernière, du 31 décembre 2001, permet de restituer sous forme d'avances miroir 50% des ressources d'épargne entrant dans ce champ d'application.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte non restituée sous forme d'avances miroir, sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole SA.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des

RAPPORT FINANCIER 2015 – ANJOU-MAINE – PARTIE I

Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

• Avec les dirigeants de la Caisse Régionale

Par principaux dirigeants, l'entité comprendra l'ensemble des membres du conseil d'administration et des membres du comité exécutif (ou comité de direction).

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2015 à l'ensemble des membres des organes de direction est de 2 282 K€ (rémunérations brutes, base fiscale).

• Parts dans les entreprises liées, titres de participations et autres titres détenus à long terme :

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

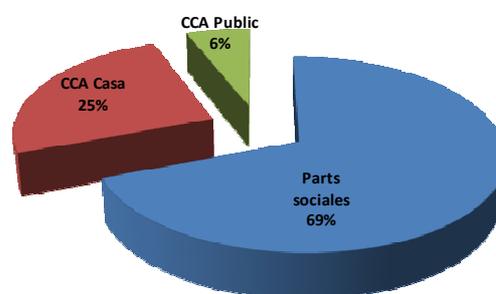
Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciations lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

6.1. REPARTITION DU CAPITAL

Répartition du capital social au 31/12/2015	Nombre	Montant nominal	% dans le capital
Parts sociales	9 565 922	145 880 310,50	69,07%
dont Caisses Locales	9 565 896	145 879 914,00	69,07%
dont Administrateurs de la Caisse régionale	25	381,25	ns
dont Crédit Agricole S.A.	1	15,25	ns
Certificats Coopératifs d'Associés	4 283 975	65 330 618,75	30,93%
dont Crédit Agricole S.A.	3 462 475	52 802 743,75	25,00%
dont Public	821 500	12 527 875,00	5,93%
TOTAL	13 849 897	211 210 929,25	100%



6.2. DROIT DE VOTE

Le nombre total des droits de vote est de 1 046 pour l'exercice 2015 dont 1 024 droits de vote collectifs attachés aux caisses locales, 21 droits de vote attachés au mandat d'administrateurs de la caisse régionale et 1 voix pour Casa.

Aucun droit de vote n'est attaché aux Certificats Coopératifs d'Associés. Cependant, la qualité de sociétaire devant être préalablement reconnue à toute personne désirant souscrire des CCA, Crédit Agricole S.A. a souscrit une part sociale de la Caisse Régionale en novembre 2001 pour lui permettre de participer à l'augmentation de capital, décidée par l'AGE du 20 novembre 2001, qui lui était réservée. Au 31 décembre 2015, en conséquence, l'Associé le plus important, en termes de détention de capital, était Crédit Agricole S.A. qui détenait 3 462 475 CCA, représentant 25% du capital, et disposait d'un droit de vote ; le second sociétaire le plus important était la Caisse locale de Laval Est qui détenait 321 397 parts sociales, ce qui représentait 2,32 % du capital global et 16 droits de vote, soit 1,53 % des droits de vote.

6.3. CONTROLE

Aucune personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne contrôle le capital de la Caisse régionale. Par ailleurs, il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

7. LES MOYENS TECHNIQUES

Depuis la mise en place du projet communautaire Nationale NICE (en mai 2013 pour notre Caisse Régionale), de nouveaux projets ambitieux sont développés, permettant ainsi de suivre ou d'anticiper les évolutions technologiques et réglementaires. Ainsi, la dématérialisation fait maintenant partie du quotidien des clients ou des salariés de la Caisse Régionale.

La signature électronique mise en place en 2014, s'est fortement développée sur 2015. En effet, en janvier 2015, le taux d'opérations réalisées en SEA n'était que de 55% alors qu'à fin décembre il atteignait 80%. Sur l'année, la moyenne est de 68%. 542 000 opérations sur 799 000 éligibles ont donc fait l'objet d'un traitement via les tablettes informatiques.

La dépose BAM, démultipliée en 2015, permet aux clients de recevoir dans leur espace personnel en ligne les précontrats pour qu'ils puissent les signer.

ACCEO qui permet aux sourds et malentendants de communiquer avec leurs conseillers grâce à la participation d'un traducteur. Ce service, possible via l'utilisation des tablettes numériques, est entièrement gratuit. Anjou Maine est la 1^{ère} Banque Française à le proposer.

L'application pour mobiles « Ma Banque » connaît un beau succès. Simple et moderne, cette application permet d'offrir un maximum de services aux clients qui souhaitent en bénéficier.

D'autres développements techniques, permettant de corriger ou améliorer le fonctionnement ont été mis en production.

Citons par exemple la refonte des relevés de compte pour une meilleure lisibilité, la Vision Flux Clients ou Iziflux qui permettent aux clients d'interroger leurs flux de façon simple et pratique.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

8.1. PATRIMOINE IMMOBILIER

Le patrimoine immobilier de la Caisse Régionale est constitué :

- du siège social, situé au Mans (Sarthe), ainsi que de 2 sites départementaux situés à Angers (Maine et Loire) et à Laval (Mayenne),
- des agences réparties sur les 3 départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

Le programme d'investissements sur le développement du patrimoine immobilier de la Caisse Régionale s'est poursuivi sur l'année 2015 avec notamment la livraison de 20 agences au concept « NCA-La Place ». Au 31 décembre 2015, ce sont ainsi 74 agences qui sont en service, pour la plus grande satisfaction de nos clients.

La réhabilitation du site de Laval s'est également poursuivie sur 2015, avec de gros travaux sur les accès, hall d'accueil et des rénovations énergétiques qui permettront d'améliorer le confort tout en diminuant la consommation.

Un **projet d'envergure** est en cours avec la construction du nouveau siège du Mans, route de Laval, dont l'acquisition du terrain de 15.000 m² est finalisée depuis 2015.

De grandes étapes du projet sont maintenant franchies permettant le début des travaux en 2016 pour une livraison du nouveau siège prévue pour fin 2017.

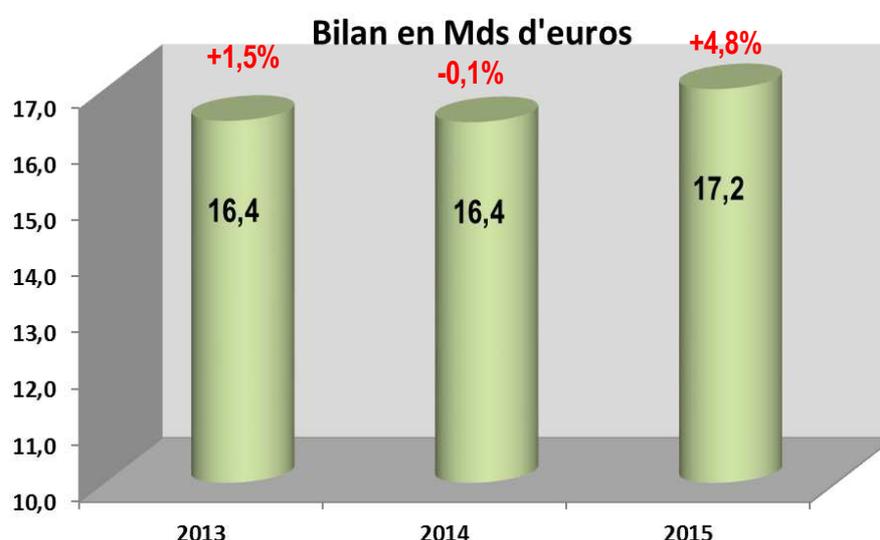
8.2. ENVIRONNEMENT ET RESPONSABILITE SOCIALE ET D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L 225-102-1 du code de Commerce, la Caisse Régionale Anjou Maine a produit au titre de l'exercice 2015 un rapport sur sa Responsabilité Sociale et Environnementale.

9. ANALYSE DES COMPTES DU BILAN (COMPTES SOCIAUX)

9.1. L'ACTIF

Le **total du bilan social** du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, arrêté au 31 décembre 2015, s'établit à **17.202 millions d'euros en hausse de 4,8% par rapport à 2014 (+790 M€)**.



9.1.1. OPERATION INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

Hausse de +79 M€ (+12 M€ en 2014)

Les comptes de caisse et banques centrales diminuent de -8 M€, les titres (transactions, placements & investissements) augmentent de +93 M€ (OAT) et les créances sur établissements de crédits (comptes courants ouverts dans les livres des filiales CACEIS, CAAM et SOFINCO) diminuent de -6 M€ dont principalement :

- -12 M€ Remboursements anticipés temporaires des collectivités publiques
- +6 M€ sur compte OPEN

9.1.2. OPERATIONS INTERNES CAM

Hausse de +496 M€ (+21 M€ en 2014) dont

- Placements monétaire à terme : +500 M€ (prêt en blanc)
- Compte courant (dont compte ouvert auprès de Crédit Agricole S.A.) : +16 M€
- Autres opérations internes au Réseau : -20 M€

9.1.3. CREANCES SUR LA CLIENTELE

L'encours porté au bilan social de la CR diminue de -0,5% passant de 13.248 M€ à 13.177 M€.

RAPPORT FINANCIER 2015 – ANJOU-MAINE – PARTIE I

Cette diminution est la conséquence directe du transfert d'une partie des créances Habitat dans la nouvelle société de titrisation pour un montant de 239,2 M€ au 31 décembre 2015.

Sans cette opération de titrisation, l'encours global (brut de provisions) s'élèverait à 13.655 M€, en hausse de 1,3%, reflétant ainsi la forte activité crédit de l'année 2015, notamment sur les réalisations.

Les créances douteuses s'élèvent à 367,5 M€, soit 2,7% de l'encours, elles sont en hausse de +11,8 M€ par rapport au 31/12/2014.

Ces créances sont dépréciées à hauteur de 65,1% pour un montant de 239,3 M€.

9.1.4. OPERATIONS SUR TITRES

Hausse de +179,7 M€ sur 2015 (baisse de -68,2 M€ sur 2014) à 1.067 M€.

9.1.5. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Hausse de +21,7 M€ à 790 M€ dont :

- SAS La Boétie : +17,5 M€,
- Sté Immobilière de la Seine : -2,7 M€,
- SAS Delta : +2,6 M€,
- Unexo : +1,4 M€
- Fonds de Garantie des Dépôts : +2,5 M€

9.1.6. IMMOBILISATIONS

Hausse de 10,2 M€ des immobilisations nettes à 115,9 M€.

9.1.7. COMPTES DE TIERS ET DIVERS

Hausse de 73,6 M€ à 450,9 M€

9.2. LE PASSIF

9.2.1. OPERATIONS INTERNES RESEAU

Augmentation de +793,5 M€ (+9,5%) à 9.142,6 M€ (8.349,1 M€ en 2014) due aux mouvements suivants :

- Hausse de +353 M€ des avances traditionnelles, avances globales, avances miroir et avances en devises.
- Hausse de +573 M€ des encours d'emprunts en blanc émis auprès de Crédit Agricole S.A.
- Hausse de +18 M€ des comptes ordinaires des Caisses Locales
- Hausse de +38 M€ du compte courant ouvert auprès de Crédit Agricole S.A.
- Baisse de -189 M€ de l'encours DAT des Caisses Locales (suite à la cession des bons de caisse)

9.2.2. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Hausse de +75,6 M€ (+1,9%) à 4.150,7 M€ (4.075 M€ en 2014) :

- Hausse de +259,8 M€ des comptes à vue,
- Hausse de +2,7 M€ des comptes à régime spécial,
- Baisse de -186,9 M€ des comptes à terme émis auprès de la clientèle.

9.2.3. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Baisse de -408,9 M€ (-33,5%) à 813,1 M€ (1.222 M€ en 2014)

- Baisse de -2 M€ sur les Bons de Caisse
- Baisse de -357 M€ sur les CDN interbancaires
- Baisse de -50 M€ sur les BMTN.

9.2.4. COMPTES DE TIERS ET DIVERS

Hausse de +56,0 M€ (+15,9%) à 409,6 M€ dont

- Hausse de +13 M€ des comptes de règlement et transfert

- Hausse de +43 M€ des comptes de régularisation

9.2.5. PROVISIONS

Reprise de 0,45 M€ à 134,8 M€ (135,3 M€ en 2014) dont notamment :

- Reprise de 0,7 M€ des provisions collectives,
- Dotation de 0,1 M€ de la provision Epargne Logement,
- Dotation de 0,5 M€ de la provision pour Engagements Sociaux,
- Reprise de 1,8 M€ de la provision pour risque opérationnel,
- Reprise de 0,1 M€ des provisions sur autres litiges,
- Reprise de 2,4 M€ sur la provision sur DAT à taux progressif,
- Dotation de 3,9 M€ des provisions sur autres risques et charges.

9.2.6. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Hausse de +5 M€ à 140,5 M€ (pour rappel en 2014 il y avait eu une variation de +12,3 M€).

9.2.7. DETTES SUBORDONNEES, TITRES PARTICIPATIFS ET DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL

Hausse de 182,1 M€ (était à 0 au 31/12/2014)

- Souscription par les Caisses locales de BMTN subordonnés.

9.2.8. CAPITAUX PROPRES (COMPTES SOCIAUX)

Les capitaux propres constitués du capital, des réserves et du résultat progressent de 4,7% (+100,6 M€) à 2.228 M€ (2.127 M€ en 2014) suite :

- à l'accroissement de 100,8 M€ des réserves (à 1.512 M€) par conservation d'une partie du résultat de l'exercice 2014,
- à la variation du résultat entre 2015 et 2014 pour -0,2 M€.

9.2.8.1. FONDS PROPRES (comptes sociaux)

Les Fonds propres sociaux du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'élèvent au 31 décembre 2015 à 2.551 millions d'euros. Ils sont calculés en intégrant aux capitaux propres (2.228 M€) le FRBG (141 M€) et les dettes subordonnées (182 M€).

Le ratio de solvabilité s'établit à 21,90% au 30 septembre 2015, au-delà de la norme de 8% qui nous est imposée.

10. ANALYSE DES COMPTES DU BILAN (COMPTES CONSOLIDES)

Le total bilan aux normes IFRS s'élève à 17.343 M€ et progresse de 5,1%. Il est supérieur de +141,1 M€ au bilan social.

10.1. L'ACTIF

L'écart de 141,1 M€ avec l'actif du bilan social provient notamment :

- de l'intégration des Caisses Locales et de l'annulation des opérations réciproques CR-CL (variation nulle)
- de l'intégration de Fonds dédié et de l'annulation des opérations réciproques CR-Fonds Dédié pour +2,0 M€
- de l'intégration de la Société de Titrisation et de l'annulation des opérations réciproques CR-STT pour +0,6 M€
- des opérations IFRS CR dont :
 - Annulation des immobilisations incorporelles (droit au bail) pour -5,9 M€
 - Impact Ifric21 (comptes de régularisation) pour +1,0 M€
 - Impact Juste Valeur sur titres AFS pour -602,7 M€
 - Impact Juste Valeur sur dérivés pour +283,2 M€

- Annulation dépréciations temporaires sur titres AFS pour +613,0 M€
- Impôts différés pour +159,0 M€
- des reclassements pour -309,2 M€ dont :
 - reclassement des provisions collectives et sectorielles pour -86,3 M€
 - compensation de impôts différés pour -173,0 M€
 - écart négatif de réévaluation du portefeuille actif pour -54,3 M€

10.2. LE PASSIF

L'écart avec le passif du bilan social provient notamment :

- de l'intégration des Caisses Locales et de l'annulation des opérations réciproques CR-CL (variation nulle)
- de l'intégration de Fonds dédié et de l'annulation des opérations réciproques CR-Fonds Dédié pour +2,0 M€
- de l'intégration de la Société de Titrisation et de l'annulation des opérations réciproques CR-STT pour +0,6 M€
- des opérations IFRS CR dont :
 - Annulation FRBG pour -140,8 M€
 - Impact Juste Valeur sur dérivés pour +298,1 M€
 - Impôts différés pour +107,8 M€
 - Réserves consolidées pour +176,4 M€
- des reclassements pour -309,2 M€ dont
 - reclassement des provisions collectives et sectorielles pour -86,3 M€
 - impôts différés pour -173,0 M€
 - écart négatif de réévaluation du portefeuille actif pour -54,3 M€
- du retraitement en IFRS du résultat social pour +6,1 M€ (dont 5,0 M€ pour le FRBG).

11. TRESORERIE ET CAPITAUX

11.1. CAPITAUX DE LA CAISSE REGIONALE

Outre la collecte de la clientèle, la Caisse Régionale dispose des ressources en capitaux suivantes :

- A court terme :
 - les titres de créances négociables interbancaires
- A long terme :
 - les avances résultant du mécanisme interne au groupe de centralisation/décentralisation de la collecte d'épargne,
 - les fonds propres disponibles.

11.2. FLUX DE TRESORERIE DE LA CAISSE REGIONALE

Les principaux flux peuvent être synthétisés comme suit :

- Au niveau des emplois :
 - les mouvements relatifs aux réserves obligatoires,
 - les débloquages ainsi que les remboursements de crédits octroyés à la clientèle,
 - les prêts en blanc pouvant être réalisés auprès de Crédit Agricole S.A.,

RAPPORT FINANCIER 2015 – ANJOU-MAINE – PARTIE I

- la réalisation des programmes d'investissement,
- les flux relatifs à l'activité de placement et de portefeuille.
- Au niveau des ressources :
 - l'accroissement et le retrait de la collecte réalisée auprès de la clientèle,
 - la souscription et les remboursements des lignes d'avances et d'emprunts auprès de Crédit Agricole S.A.,
 - les souscriptions par la clientèle auprès des Caisses Locales de parts sociales.

11.3. EMPRUNT DE LA CAISSE REGIONALE

Intervenant sur un marché sur lequel l'activité crédit est proportionnellement plus dynamique que l'activité collecte bancaire, la Caisse Régionale a, sur son activité d'intermédiation, un besoin net de ressource.

Pour refinancer ce besoin, la Caisse Régionale a accès, au travers de Crédit Agricole S.A. à des avances résultant du mécanisme interne au groupe centralisation/décentralisation de la collecte d'épargne, ainsi qu'à des emprunts aux conditions de marché.

Avec la création en 2008 de la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), la Caisse régionale bénéficie des ressources émises par cette société et redistribuées par CA S.A. sous formes d'avances spécifiques.

La Caisse Régionale refinance également son besoin directement auprès du marché monétaire sous forme de titres de créances négociables qu'elle émet ou d'emprunts en blanc émis auprès de CA S.A.

11.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX

Compte tenu de la péréquation des ressources d'épargne et de la liquidité au sein du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale ne connaît pas de restriction à l'utilisation de capitaux dès lors que le Groupe dans son ensemble n'en connaît pas. Toutefois, en application des règles régissant l'organisation financière interne au Groupe, les Caisses Régionales qui contribuent au-delà d'une certaine limite à un besoin net de ressource au niveau du Groupe pour une échéance donnée, se voient facturées le coût de la liquidité.

11.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

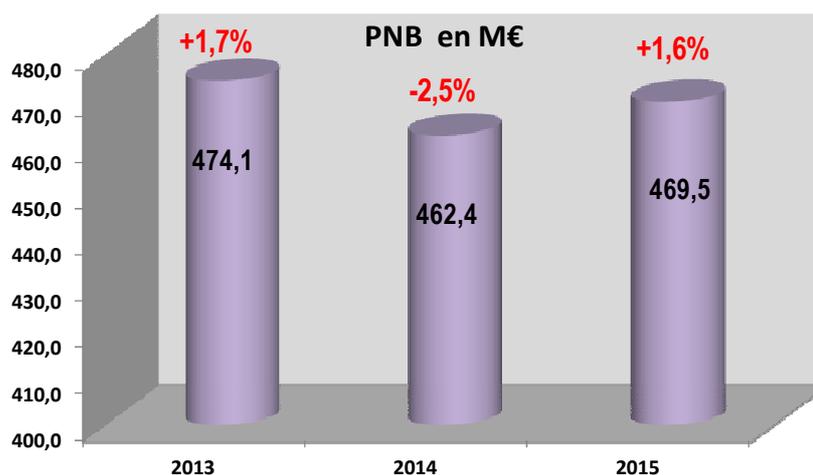
Il n'est à signaler aucune source de financement qui soit nécessaire pour honorer les engagements d'investissement, ceux-ci étant exclusivement financés sur fonds propres.

12. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT (COMPTES SOCIAUX)

en M€	Compte de Résultat Social		
	déc-13	déc-14	déc-15
PNB	474,1	462,4	469,5
CFN	262,0	255,1	260,9
RBE	212,0	207,2	208,7
Prov. individualisées sur créances CDL	-24,0	-36,1	-32,5
Prov. Collectives (dont agricoles)	-6,4	17,1	0,7
FRBG et autres provisions	-0,9	-13,8	-9,0
RN sur actifs immob.	0,2	1,3	2,0
IS	-68,0	-61,5	-55,9
Résultat net	112,9	114,1	113,9

12.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

En augmentation de +1,6 % à 469,5 millions d'euros.



Dans un contexte économique toujours défavorable, les résultats financiers sont en progression de +1,6% à 469,5 M€. Le contexte de taux bas a engendré un volume record des demandes de réaménagements de crédits (pour rappel 1.764 M€) ayant pour conséquence une baisse des intérêts crédit.

Par contre, l'optimisation du refinancement ajoutée à la perception d'indemnités de réaménagement ont permis de compenser cette baisse.

Enfin, autre fait marquant de cet exercice, l'encaissement d'un BONI exceptionnel sur les assurances au titre de l'exercice 2014.

Le PNB d'activité qui exclut la marge sur portefeuille, progresse de +1,9 % à 401,3 M€.

12.1.1. MARGE D'INTERMEDIATION GLOBALE

En baisse de -0,5% à 220,6 millions d'euros.

Elle est constituée de la marge entre les intérêts crédits, les produits de nos placements de trésorerie d'une part, et les charges de refinancement (avances traditionnelles, avances globales, avances miroir et collecte monétaire), d'autre part. L'optimisation du refinancement qui a permis d'en diminuer fortement le coût, n'a pas suffi à gommer en totalité la baisse des intérêts crédits, liée à la baisse des taux et aux nombreux réaménagements effectués en 2015 et la baisse des commissions collecte.

12.1.2. COMMISSIONS (commissions, facturation & services et ADI)

En hausse de +5,1% à 182,7 millions d'euros.

Le versement d'un Boni exceptionnel de 6,4 M€ sur les assurances ADI et IARD a permis d'améliorer les résultats globaux des marges sur commissions.

La marge sur commissions sur opérations bancaires progresse de 2,7 M€ tandis que celle sur les valeurs mobilières est en diminution de 1,3 M€ par rapport à 2014.

12.1.3. MARGE SUR PORTEFEUILLE

En baisse de -0,6% à 68,3 millions d'euros.

La marge sur ce compartiment est constituée, d'une part, des produits issus du placement de nos fonds propres : au travers de nos participations, des placements obligataires ou actions réalisés (en direct ou au travers d'OPCVM) et, d'autre part, des charges afférentes à nos fonds propres (Titres subordonnés ou comptes courants bloqués des Caisses Locales).

Un quart de la marge sur portefeuille est constitué du dividende SAS La Boétie, qui s'élève en 2015 au titre de 2014 à 17,1 M€ (en hausse de 0,5 M€ par rapport à l'année précédente).

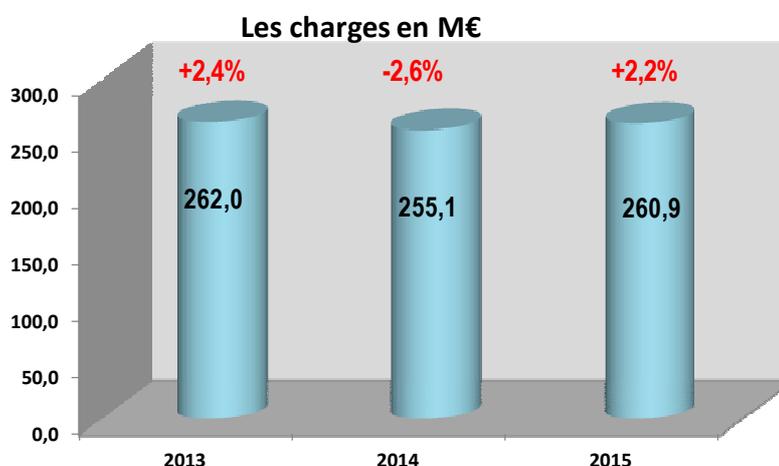
Sur l'exercice 2015, il a été comptabilisé 5,8 M€ de sorties de plus-values contre 2,5 M€ en 2014.

12.1.4. MARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRES (AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES ET PRODUITS ACCESSOIRES)

Elles s'élèvent à -1,9 M€ contre -1,8 M€ en 2014.

12.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Après la baisse constatée en 2014, les charges de fonctionnement sont à nouveau en hausse en 2015, avec une évolution de +2,2% à 260,9 M€



12.2.1. CHARGES DE PERSONNEL

Ce poste augmente de +1,8% à 151,6 M€ dont :

Hausse des provisions IFC & médailles pour 0,9 M€ et hausse du poste intérimaire pour 0,4 M€.

12.2.2. AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

L'ensemble de ces charges progresse de +2,9% à 109,3 M€.

Les principales hausses sont liées aux investissements informatiques pour +1,6 M€ et aux dotations aux amortissements pour 1,1 M€.

Certains postes sont en régression du fait d'une politique mise en œuvre en 2014 et poursuivie en 2015, visant à réduire dans la durée nos charges.

12.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En hausse de +0,7% à 208,7 M€.

Le coefficient d'Activité représente le poids des charges par rapport au PNB d'Activité. Il s'établit à 65,0% pour 2015 contre 64,8% pour 2014.

Le coefficient d'exploitation mesure quant à lui le poids des charges par rapport au chiffre d'affaires (Charges de fonctionnement / Produit net bancaire). Il augmente légèrement de 55,2% en 2014 à 55,6% en 2015.

12.4. LE RESULTAT D'EXPLOITATION

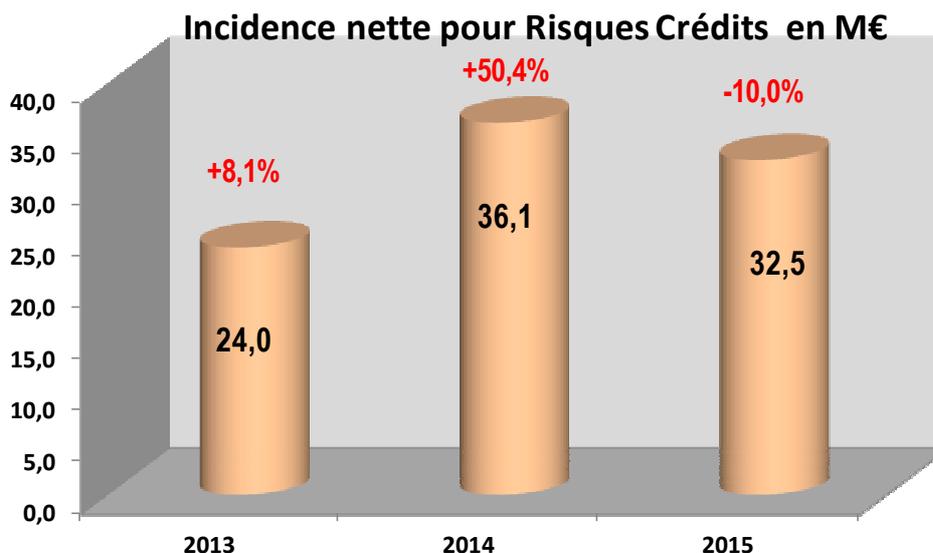
Il s'établit à 172,8 M€ après prise en compte du coût du risque (crédits et incidence provisions pour risques et charges)

12.5. LE COUT DU RISQUE

12.5.1. COUT DU RISQUE INDIVIDUEL

Malgré une baisse de 10% du coût du risque individualisé par rapport à l'année 2014, le niveau reste assez élevé, et largement supérieur à celui de 2013. Cela reflète les conséquences d'une situation économique toujours fragile pour certaines professions, telles que les agriculteurs.

Au 31 décembre 2015, le coût du risque crédit s'élève à 32,5 € contre 36,1 M€ un an plus tôt.



12.5.2. COUT DU RISQUE « RISQUES ET CHARGES »

L'incidence sur le compte de résultat est de +3,3 M€, dont :

- un réajustement à la baisse de -0,7 M€ des provisions collectives,
- une variation de +2,0 M€ sur les Risques Juridiques
- une variation de +2,0 M€ sur les Risques d'exécution
- une variation de -0,6 M€ sur les risques opérationnels
- une variation de +0,6 M€ sur les autres risques

12.5.3. LES FACTEURS INFLUANT LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Les facteurs importants, de nature à influencer sensiblement les revenus d'exploitation concernent les points suivants :

- L'évolution de la conjoncture économique sur les départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, en particulier le marché du logement, la consommation des ménages, l'agriculture et l'évolution des investissements des entreprises et collectivités publiques (impact potentiel sur le produit net bancaire et le coût du risque),
- L'évolution de la réglementation agricole (politique agricole commune, impact potentiel sur le produit net bancaire et le coût du risque),
- L'évolution de la conjoncture économique et financière nationale et internationale, notamment au travers de l'évolution des taux d'intérêts à court et long terme, le taux de change Euro contre Dollar, le cours du pétrole (impact sur le produit net bancaire et sur le coût du risque),
- La concurrence forte dans le secteur bancaire liée à un phénomène de concentration et à la forte part de marché de la Caisse Régionale sur les 3 départements,
- Les conditions climatiques plus ou moins favorables à l'agriculture (impact potentiel sur le produit net bancaire).

12.6. LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Il s'élève à 174,8 M€ après intégration du résultat net sur actifs immobilisés.

12.6.1. LE RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

- Il est constitué notamment de dotations ou reprises sur immobilisations financières ainsi que des plus-values sur cessions immobilières.

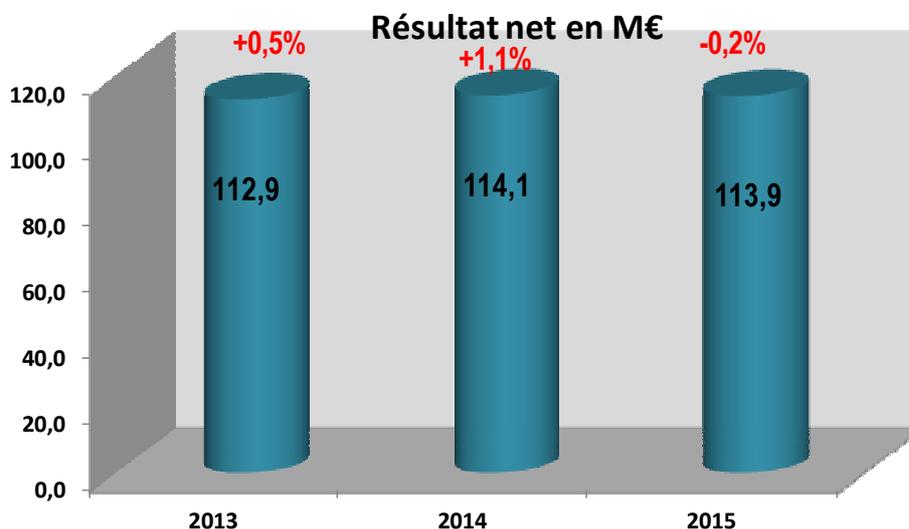
Au 31 décembre 2015, ce résultat s'élève à 2,0 M€ dont :

- Reprise provisions Dotation SACAM Développement : +0,1 M€
- Reprise provisions SACAM International : +1,4 M€

- Reprise provisions SIDEL : 0,1 M€
- Plus-values sur cessions d'immobilisations (C2MS): +0,4 M€

12.7. LE RESULTAT NET

Il s'élève à 113,9 M€, en régression de -0,2%.



12.7.1. LES FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Ils sont en augmentation de 5,0 M€ en 2015 contre 12,3 M€ en 2014

12.7.2. LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

Aucun mouvement n'a été comptabilisé durant l'exercice 2015.

12.7.3. L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Le taux d'imposition est maintenu pour 2015 à 38%

L'impôt sur les sociétés s'élève à 55,9 M€ dont :

- 56,2 M€ d'Impôts sur les Sociétés
- 0,3 M€ de reprise nette pour risques/charges d'impôts.

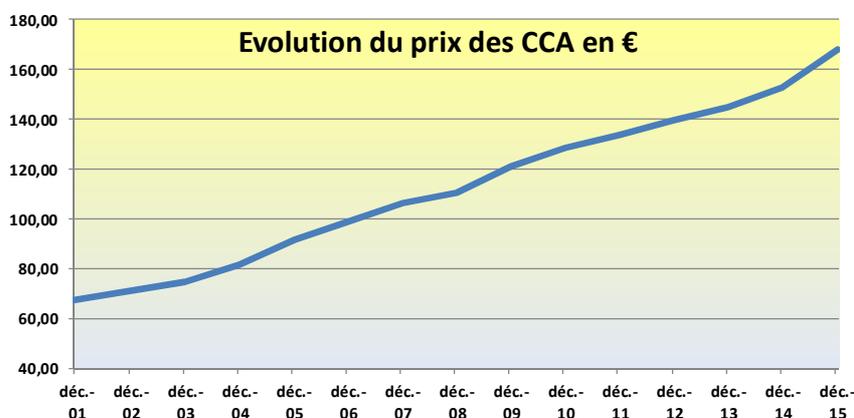
12.7.4. AFFECTATION DU RESULTAT

La proposition d'affectation du résultat qui sera faite lors de l'assemblée générale du 30 mars 2016 se décompose comme suit :

PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA CAISSE RÉGIONALE	
(en K€)	Proposition 2015
Résultat comptable	113 947
Résultat distribuable	113 947
Intérêts aux parts des Caisses Locales	2 626
Rémunération des CCA	10 581
Réserve légale (75% RN distribuable)	75 555
Réserve facultative	25 185

Evolution du prix indicatif du CCA depuis son origine :

en euros	nov-01	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15
Prix indicatif CCA émissions postérieures à 2007	67,50	75,03	81,69	91,75	98,95	106,54	110,80	121,39	128,44	133,62	139,50	145,16	152,92	167,99
Evol. prix indicatif du CCA sur 1 an			8,9%	12,3%	7,8%	7,7%	4,0%	9,6%	5,8%	4,0%	4,4%	4,1%	5,3%	9,9%
Evolution depuis l'émission dans le public de novembre 2003			15,1%	29,2%	39,4%	50,1%	56,1%	71,0%	80,9%	88,2%	96,5%	104,5%	115,4%	136,6%



En 3 ans, le résultat de la Caisse Régionale a progressé de 0,9%.

En K€	2013	2014	2015
Résultat net	112 900	114 133	113 947

13. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT (COMPTES CONSOLIDES)

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS. Ils intègrent dans le périmètre de consolidation les Caisses locales de la Caisse Régionale, la société de Titrisation et le Fonds dédié.

L'analyse qui suit vise à expliquer le passage des comptes sociaux aux comptes consolidés.

Concernant l'analyse de l'évolution des chiffres, il est souhaitable de se reporter aux commentaires des comptes sociaux.

en M€	Résultat IFRS Consolidé		
	déc-13	déc-14	déc-15
PNB	485,4	471,5	479,7
CFN	263,4	256,1	260,6
RBE	222,0	215,4	219,0
Prov. individualisées sur créances CDL <i>Si montants négatifs, il s'agit de dotations, sinon de reprises.</i>	-24,0	-36,1	-32,5
Total Prov. Collectives (dont agricoles) <i>Si montants négatifs, il s'agit de dotations, sinon de reprises.</i>	-6,4	17,1	0,7
Autres provisions <i>Si montants négatifs, il s'agit de dotations, sinon de reprises.</i>	-0,9	-1,5	-4,0
IS	-66,3	-62,1	-60,0
Résultat net	124,5	133,5	123,2

13.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

En hausse de +1,79% à 479,7 millions d'euros.

Aux variations en normes sociales élevées à +7,2 M€, il convient d'intégrer

- le PNB des Caisses Locales pour 8,0 M€ (Intérêts des DAV et intérêts aux parts)
- le PNB du Fonds dédié pour 9,4 M€ (plus ou moins-values des OPCVM + intérêts aux parts - frais de gestion)
- le PNB de la société de Titrisation pour -0,3 M€
- les opérations retraitées en normes internationales pour +1,0 M€ (annulation dotations pour -0,7 M€, dérivés et éléments couverts pour +1,0 M€ et produits divers pour +0,6 M€)
- les opérations éliminées pour -8,6 (intérêts aux parts des caisses locales et plus ou moins-values sur OPCVM)
- les reclassements pour +0,6 M€

13.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En augmentation de +1,8% à 260,6 M€

La différence de -0,3 M€ existant entre les comptes sociaux et les comptes consolidés s'explique principalement par la prise en compte des charges de fonctionnement des caisses locales (+0,8M€) et au reclassement de certaines opérations pour -1,0 M€.

13.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En hausse de 1,7% à 219,0 M€.

Au même niveau que celui de 2014, le coefficient d'exploitation s'établit à 54,3%.

13.4. LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Il s'établit à 183,2 M€ après prise en compte du coût du risque qui s'élève à 35,8 M€ (crédits et incidence provisions risques). Il diminue de 6% du fait notamment de reprises moins élevées sur les provisions collectives (0,7 M€ en 2015 contre 17,1 M€ en 2014)

13.5. LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Il s'élève à **183,2 M€** au même niveau que le résultat d'exploitation.

13.5.1. L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Il atteint 60,0 M€ pour l'exercice 2015, dont

- +58,1 M€ d'Impôts sur les Sociétés
- -0,3 M€ de reprise nette pour risques/charges d'impôts.
- +2,2 M€ d'impact des impôts différés

13.6. LE RESULTAT NET

Il s'élève à **123.2 M€**, en baisse de **-7,8%**.

14. LES FACTEURS DE RISQUE

En préambule :

Conformément aux dispositions du code monétaire et financier, un Comité des Risques composé de quatre membres du Conseil d'administration et chargé principalement de conseiller le Conseil sur la stratégie globale de la Caisse et l'appétence en matière de risques (de toutes natures : risques financiers, risque de non recouvrement des crédits, risques opérationnels, etc.) actuels et futurs a été mis en place le 30 octobre 2015. Lors de sa première réunion du 23 novembre 2015, le Comité des Risques a rendu un avis favorable aux projets d'actualisation des politiques financière et crédit pour 2016 et de déclaration d'appétence aux risques.

La Caisse Régionale a formulé une déclaration d'appétence au risque qui a été discutée et validée par le Conseil d'Administration en novembre 2015, après examen et recommandation du Comité des Risques. La déclaration d'appétence au Risque est une partie intégrante du cadre de référence de la gouvernance de la caisse et cohérente avec les orientations stratégiques définies et le processus budgétaire.

L'appétence au risque est le type et le niveau agrégé de risque que la Caisse est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

Sa détermination s'appuie en particulier sur ses politiques financière, crédit et risques opérationnels. Cette déclaration est coordonnée avec les Directions opérationnelles et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque,
- formaliser et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée,
- intégrer la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision,
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'activer des leviers d'action,

Elle s'exprime au moyen d'indicateurs clés de solvabilité, de liquidité, de résultat et de risque de crédit, de limites et seuils d'alerte à la Direction et à l'organe de surveillance, sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- l'appétence correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires.
- la tolérance correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé.
- la capacité reflète le niveau maximal de risques que la caisse pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes réglementaires.

la Direction et l'organe de surveillance sont régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Au 31 décembre 2015, les principaux indicateurs sont satisfaisants et se situent dans la zone d'appétence définie par la caisse

14.1. LE RISQUE DE CREDIT

La politique de distribution de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine repose sur les fondamentaux suivants :

- Une bonne connaissance client grâce à son réseau d'agence et de caisses locales,
- Des analyses clients renforcées par l'utilisation des outils de notation BALE 2 déclinés en termes d'usage dans le réseau,
- Une assistance structurée du réseau commercial : commerciaux spécialisés par marché, experts ayant un second regard sur les dossiers de crédit, formations,
- Une recherche d'anticipation et de détection des risques en amont lors des revues de portefeuille réalisées par les services recouvrement amiables et lors du Comité de Pilotage des Risques crédits,
- Un partage de risques modulé selon la qualité des contreparties (note BALE 2) et selon le niveau d'encours déjà porté par la Caisse Régionale,
- Une division des risques variable selon les secteurs d'activité et selon les notations,
- La couverture FONCARIS au-delà d'un certain niveau d'encours par groupe d'entreprises,
- Des limites d'encours par contrepartie

Risque de contrepartie sur instruments financiers : Les dérivés étant pour l'essentiel des instruments financiers sans échange de liquidité (cash), le risque de contrepartie est de tout autre nature puisque ce risque ne portera que sur la capacité de la contrepartie à payer le résultat du différentiel de prix ou de taux lié au type d'instruments négociés.

Pour la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine, le calcul du risque s'établit à partir de la valeur de marché du dérivé auquel nous ajoutons un add-on, représentatif du risque de non-paiement des flux intermédiaires jusqu'à l'échéance, modélisé par 1% sur le capital initial du dérivé fois le nombre d'années restant à courir.

Il faut alors distinguer 2 types d'opérations, les opérations avec la clientèle et les opérations interbancaires

- Pour les opérations avec la clientèle, avant toute opération, le risque est présenté en Comité des Prêts, pour accord, sur sa valeur de marché + add-on.
En cours de vie, le risque est suivi au niveau de chaque client, la valeur du dérivé se rajoute au total des engagements du client.
- Pour les opérations avec les banques, exclusivement pour des opérations de couverture, le risque sur instruments dérivés se gère dans le cadre du risque de contrepartie des opérations de trésorerie. Où chaque banque reçoit une limite de négociation en montant à la fois pour les opérations en cash (100% de la position) et en dérivés (valeur de marché + add-on).

Parallèlement, la Caisse Régionale poursuit une politique prudentielle de couverture par la constitution de dépréciations, au niveau des créances douteuses et litigieuses : les provisions sur encours sains sont citées dans le passage qui suit.

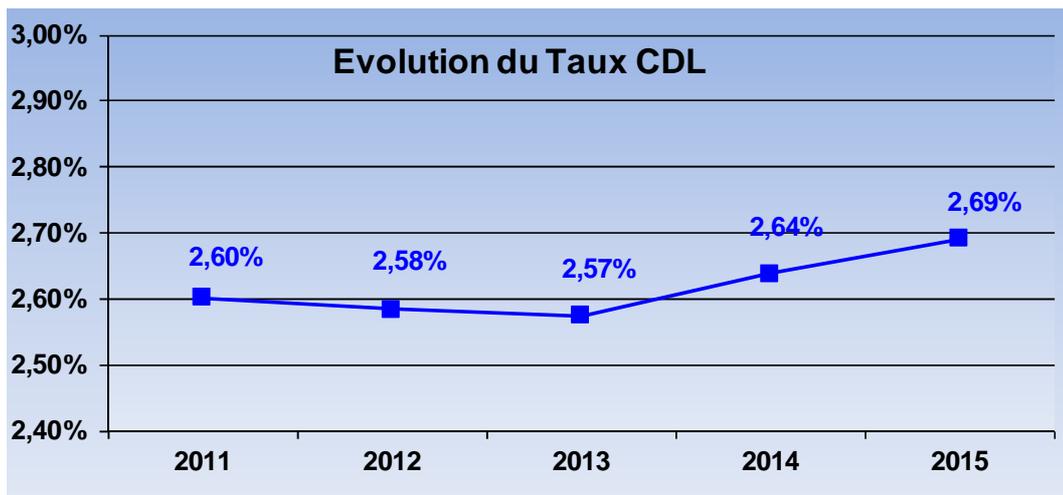
Après 3 années de relative stabilité des encours risqués entre 2011 et 2013, une remontée des encours crédits risqués (CDL ou défaut) est observée en 2014 et 2015. Ils sont portés à 367,5 M€ fin 2015, soit une progression de 3,3% pour une augmentation de 1,3% de l'ensemble des encours crédits de la Caisse régionale. Aussi, dans le cadre du renforcement des usages Bâle 2, la notion de CDL (créances Douteuses Litigieuses) a été remplacée en 2014 par une notion de défaut (dispositif prudentiel prédictif destiné à harmoniser et à mieux appréhender les risques bancaires). Cette convergence avait impacté à la hausse les encours risqués en 2014.

Le taux de Défaut est resté cantonné autour de 2,60% depuis plusieurs années. Nonobstant, le taux de Défaut en 2015 (2,69%) est en hausse de 0,05 point par rapport 2014, au plus haut depuis 5 ans. Alors que les risques restent relativement stables sur le marché des particuliers ils sont en augmentation sur tous les marchés des professionnels de la banque de détail et des Corporates dans un contexte d'augmentation des procédures collectives en 2015 sur les Pays de la Loire (+4,1%, source Altares).

La Caisse Régionale a poursuivi sa politique d'identification le plus en amont possible des risques avérés au travers du Comité de Pilotage des Risques. Cela lui permet notamment d'identifier les contreparties dont la structure financière laisse craindre un défaut de paiement et par ailleurs, de mettre ces dossiers sous surveillance. Le processus de recouvrement a également évolué courant d'année 2014 afin d'améliorer et d'anticiper la prise en charge des dossiers par les services recouvrement. Enfin, un outil plus performant (installé en 2013) pour le suivi des risques crédits (Atourisk) trouve dorénavant toute sa place dans le processus risques.

Le coût du risque pour la Caisse régionale s'est élevé en 2015 à 32,5 M€ avec une légère baisse du taux de provisionnement associé (65,1% fin 2015 contre 65,7% fin 2014).

La Caisse Régionale constitue également des provisions sur encours sains en tenant compte des probabilités de défaillance issues des outils statistiques BALE 2.



RAPPORT FINANCIER 2015 – ANJOU-MAINE – PARTIE I

Répartition des encours par agents économiques

en millions d'euros

Libellés	2011	2012	2013	2014	2015
Encours des créances brutes totales	13 153,4	13 255,4	13 379,4	13 481,5	13416,1*
Encours des créances douteuses et litigieuses (1)	342,1	342,5	344,4	355,7	367,3
Encours des dépréciations affectées	221,1	218,2	222,5	233,8	239,3
CDL / Créances	2,60%	2,58%	2,57%	2,64%	2,74%
Dépréciations / CDL	64,63%	63,71%	64,60%	65,74%	65,16%

(1) Passage en CDL après 3 mois d'impayés

en millions d'euros

Encours bruts / Agents économiques	2011	2012	2013	2014	2015
Clientèle financière	155,9	192,4	186,1	198,0	235,2
Agriculture	2 322,3	2 357,0	2 493,1	2 538,0	2 562,6
Professionnels	1 618,9	1 613,9	1 604,9	1 633,9	1 630,4
Entreprises, Coopératives et promo. Immo	2 134,5	2 176,0	2 186,4	2 026,3	2 075,2
Particuliers	5 243,4	5 286,8	5 387,5	5 574,9	5 564,6
Collectivités locales	1 607,2	1 567,7	1 465,3	1 457,6	1 297,3
Sous total	13 082,1	13 193,7	13 323,3	13 428,8	13 365,4
Créances rattachées, accessoires et décotes	71,3	61,7	56,1	52,8	50,8
Total	13 153,4	13 255,4	13 379,4	13 481,5	13416,1*

en millions d'euros

Encours des CDL / Agents économiques	2011	2012	2013	2014	2015
Clientèle financière	4,8	5,5	6,7	8,0	7,9
Agriculture	99,3	87,3	73,5	68,9	78,2
Professionnels	56,3	58,2	54,4	59,7	67,6
Entreprises, Coopératives et promo. Immo	81,8	91,9	108,8	108,7	107,1
Particuliers	81,5	84,8	88,7	99,1	95,8
Collectivités locales	1,1	0,7	0,5	0,6	0,8
Sous total	324,8	328,4	332,5	345,1	357,5
Créances rattachées et accessoires	17,4	14,1	12,0	10,6	9,8
Total	342,1	342,5	344,4	355,7	367,3

en millions d'euros

Encours des dépréciations / Agents économiques	2011	2012	2013	2014	2015
Clientèle financière	3,4	3,8	5,3	5,8	5,6
Agriculture	57,8	49,3	41,6	46,5	53,0
Professionnels	34,0	33,9	33,7	36,4	43,3
Entreprises, Coopératives et promo. Immo	60,5	68,0	84,2	82,2	79,3
Particuliers	47,6	48,7	45,3	52,0	47,8
Collectivités locales	0,5	0,5	0,3	0,4	0,6
Sous total	203,7	204,1	210,5	223,2	229,5
Créances rattachées et accessoires	17,4	14,1	12,0	10,6	9,8
Total	221,1	218,2	222,5	233,8	239,3

*La baisse des encours enregistrée en 2015 n'est pas représentative de l'activité crédit soutenue sur le second semestre. Elle provient du transfert dans la société de Titrisation d'encours sains Habitat pour un montant global de 241 M€.

14.2. LE RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'impacts négatifs sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La Caisse régionale ne possède pas de trading book. La variation de juste valeur du Banking book se traduit comptablement par un impact sur les fonds propres.

○ **GESTION DU RISQUE**

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- En local, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Les comités de décision et de suivi des risques

• **Organes de suivi des risques de niveau Groupe :**

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)
- Le Comité Normes et Méthodologies

• **Organes de suivi des risques de niveau local :**

Le Comité Financier est composé du Directeur Général, des Directeurs Généraux adjoints, du Directeur Financier, Marchés de proximité et Entreprises, Réseau commercial et Placements, du Responsable du Contrôle de Gestion, du Responsable de la Comptabilité, du Responsable du Contrôle Permanent et du Trésorier. Son rôle est de :

- Définir la politique financière de la Caisse Régionale et la soumettre au Conseil d'Administration
- Valider les règles de fonctionnement du pilotage financier
- Valider le système de contrôle des opérations avec risque de marché
- Suivre les résultats des politiques engagées.

○ **METHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHES**

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques), des alertes loss.

Les indicateurs

La VaR (Value at risk)

Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR historique.

Limites du calcul de la VaR historique :

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR historique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- C'est le Middle-Office Trésorerie, sous la responsabilité du Contrôle de gestion, qui effectue le calcul de la VAR. Les éléments du banking book sont concernés par ce calcul.
 - Des seuils d'alerte en VAR ont été définis sur la base du résultat net IFRS de la Caisse régionale
 - ✓ VAR > 7% du RN IFRS => alerte au Comité Financier
 - ✓ VAR > 10% du RN IFRS => alerte au Conseil d'Administration

Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché.
 - Le scénario historique consiste à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
 - Les stress scenarii sont calculés par le Middle-Office Trésorerie sur la base du portefeuille de négociation.
 - ✓ Chaque classe d'actif est affectée d'un facteur de risque spécifique
 - Monétaire : 0%
 - Monétaire dynamique : baisse de 10%
 - Obligation : impact hausse de 2% des taux sur portefeuille obligataire
 - Actions : baisse de 35%
 - Alternatifs : baisse de 10%
- Le calcul du risque fait l'objet d'un reporting mensuel auprès de la Direction Générale.
- Alertes selon 2 niveaux
 - 1^{er} seuil au Comité Financier : Si le risque est supérieur à 30% du résultat net IFRS du 31/12/N-1
 - 2^{ème} seuil au Conseil d'Administration : si le risque est supérieur à 35% du résultat net IFRS du 31/12/N-1

Le conseil d'Administration du 28 novembre 2014 a validé ce dispositif de limite et d'alertes.

Les indicateurs complémentaires

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine s'est aussi dotée :

- D'un système d'alertes en termes d'allocation d'actifs : monétaire, monétaire dynamique, obligations, actions et gestion alternative.
- D'un système d'alerte en termes d'évolution des plus ou moins-values latentes :
 - Alerte vers le Comité de placement

Alerte Comité de Placement		
Produits taux	Produits actions	Fonds dédié
1er SEUIL D'ALERTE		
GAIN > 3%	GAIN > 7%	GAIN > 5%
PERTE < -3%	PERTE < -5%	PERTE < -5%

2ème SEUIL D'ALERTE		
GAIN > 5%	GAIN > 15%	GAIN > 7%
PERTE < -5%	PERTE < -10%	PERTE < -7%

Base de calcul : variation de valeur de marché par rapport à la valeur du 01/01/2015

Le Middle-Office effectue un suivi quotidien des seuils d'alerte et communique un état de suivi hebdomadaire au Directeur financier et aux responsables du contrôle de gestion et de la trésorerie. Un état fin de mois est adressé au contrôle permanent financier

En cas de dépassement de ces seuils, une information au Directeur Financier est immédiatement effectuée suivie d'une réunion du Comité de placement (audio ou visioconférence) afin de fixer la stratégie à mettre en œuvre sur la ligne de dépassement. Une information est diffusée au premier Comité Financier qui suit cette réunion exceptionnelle.

- D'un système d'alerte sur l'évolution des plus-values latentes vers le Conseil d'Administration selon 2 niveaux
 - 1^{er} seuil : Si le stock de plus-values latentes enregistre une baisse de plus de 5M€ par rapport au stock de plus-values latentes du 31/12/N-1
 - 2^{ème} seuil : si le stock de plus-values latentes enregistre une baisse de plus de 10M€ par rapport au stock de plus-values latentes du 31/12/N-1

Le Middle-Office effectue un suivi quotidien des seuils d'alerte et communique un état de suivi hebdomadaire au Directeur financier et aux responsables du contrôle de gestion et de la trésorerie. Un état fin de mois est adressé au contrôle permanent financier.

En cas de dépassement de ces seuils, une information au Directeur Financier est immédiatement effectuée suivie d'une réunion exceptionnelle du Comité de placement (audio ou visioconférence) afin de fixer la stratégie à mettre en œuvre avec information au Comité Financier suivant. Une information est diffusée au premier Conseil d'Administration qui suit cette réunion exceptionnelle.

Ces limites et seuils sont, dans des conditions normales de marché, revus une fois par an et validés par le conseil d'administration (28/11/2014).

Sensibilité de la juste valeur aux paramètres non observables

La Caisse Régionale de l'Anjou & du Maine n'est pas concernée.

L'utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale de l'Anjou & du Maine n'utilise pas de dérivés de crédit

○ EXPOSITION : ACTIVITES DE MARCHE (VALUE AT RISK)

Au 31 décembre 2015, pour un intervalle de confiance de 99% et sur un horizon de 1 mois, la VaR s'élève à -5,19 millions d'Euros contre -6,41 millions d'Euros au 31/12/2014.

Au 31/12/2015, le scénario catastrophe conduirait à -23,3 millions d'Euros de variation des plus ou moins-values latentes, contre -25,7 millions d'Euros au 31/12/2014.

L'augmentation du risque constatée sur les deux indicateurs provient du transfert d'OPCVM monétaires en OPCVM obligataires qui permettent de constituer des réserves de liquidité éligibles au numérateur du ratio LCR.

○ RISQUE ACTION

Le risque sur actions porté par la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine est issu des activités du portefeuille de placement.

- Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage
Pas d'opérations de ce type dans la Caisse régionale.
- Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement :
Le portefeuille actions est indirectement porté en Fonds de Fonds (fonds dédiés de la Caisse régionale) et en Fonds Commun de Placement à Risque. Au 31/12/2015, ce portefeuille représente un investissement de 45,5 millions d'Euros (7,7% du total du portefeuille de placement) pour un niveau de plus-values latentes de 14,9 millions d'Euros.
- Actions d'autocontrôle
La Caisse régionale n'est pas émettrice de CCI.

14.3. LES RISQUES DE CONTREPARTIE SUR L'ACTIVITE TRESORERIE

Système de contrôle : le système de surveillance des risques de contrepartie repose sur :

- une limite globale par contrepartie,
- un système d'enregistrement et de contrôle effectué par le Middle Office et le Back Office (Vérification de la position par rapport à la limite) s'appuyant sur le logiciel de traitement KTP,
- un reporting régulier :
 - hebdomadaire et mensuel, Tableau de bord vers la Direction Générale
 - trimestriel vers le Comité Financier
 - semestriel vers le Conseil d'Administration

Circuit de décision

- **Risques interbancaires** :
 - Mise en œuvre des préconisations de CASA-FIN/GR et analyse complémentaire de CACIB (service analyses des Institutions financières),
 - Décision et aval du Comité Financier sur les lignes proposées, puis validation par le Comité des prêts de la Caisse Régionale.
- **Risques Corporates** :
 - La Caisse Régionale s'ouvre la possibilité d'investir sur des titres d'entreprises notées, par l'agence de notation Standard's and Poor's, jusqu'à BBB.

- Décision et aval du Comité Financier sur les lignes proposées, puis validation par le Comité des prêts de la Caisse Régionale.

Périmètre des risques de contreparties :

- Les produits monétaires souscrits par la CR (Placements en blanc auprès de CA-SA - CDN – BMTN),
- Les obligations détenues en direct par la CR,
- Les comptes courants dans d'autres Banques et Etats,
- Les OPCVM et FCP détenus par la CR,
- Les produits de hors bilan (FRA – CAP – FLOOR – SWAP – SWAPTIONS).

14.4. LA GESTION DU BILAN

14.4.1. LA GESTION DU BILAN – LES RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine mène une politique financière dont les objectifs sont :

- d'optimiser la gestion de son bilan,
- d'apporter son soutien au développement commercial
- de rentabiliser les opérations engagées.

La Direction Financière de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine respecte les Règles Financières Internes au Groupe Crédit Agricole.

14.4.2. LE RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

14.4.2.1. Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

L'analyse du risque de taux mesure l'impact d'une variation de taux sur le PNB de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine.

L'objectif est de s'assurer d'une mesure régulière de l'exposition aux risques de taux et de la mise en œuvre des actions nécessaires pour réduire si besoin l'exposition.

14.4.2.2. Gestion du risque

Le calcul et l'analyse du risque de taux sont réalisés mensuellement. Après validation du Directeur Financier, une présentation est effectuée au Comité Financier présidé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et formalisée dans le reporting de contrôle interne à destination du Responsable des Contrôles Permanents.

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale valide au moins une fois par an la politique de gestion du risque de taux. Il est informé semestriellement de la position du bilan, des résultats et des analyses de l'exposition au risque de taux de la Caisse Régionale.

14.4.2.3. Méthodologie

Conformément aux recommandations de Crédit Agricole S.A., la méthode de calcul du risque de taux repose sur la construction de gaps de taux dans une approche statique à partir de l'ensemble du bilan et du hors bilan de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine y compris les compartiments des fonds propres, les participations et le hors-bilan.

L'indicateur de mesure utilisé dans la mesure du risque de taux d'intérêt global est le gap synthétique, agrégation du gap taux fixe, du gap de fixing sur taux révisable, du gap sur taux variable capé et du gap inflation.

Les objectifs de gestion sont présentés au moins annuellement au Conseil d'Administration pour validation (dernière présentation 27/11/2015). Le Conseil d'Administration reçoit deux fois par an une restitution des résultats de la gestion mise en œuvre.

L'ensemble des normes émises par la Direction Financière de Crédit Agricole S.A. sont reprises dans l'analyse :

- Le dispositif de mesure du Risque de Taux d'Intérêt Global s'appuie sur l'outil Cristaux 2 géré par Crédit Agricole S.A.
- La mesure du Risque de Taux d'intérêt Global est le gap synthétique de taux d'intérêt en approche statique
- L'application des modèles nationaux dont les calculs sont de la responsabilité de Crédit Agricole S.A. La Caisse

RAPPORT FINANCIER 2015 – ANJOU-MAINE – PARTIE I

Régionale s'assure que ces modèles sont adaptés à sa situation.

Description synthétique du dispositif :

Conventions d'écoulement/ Hypothèses	Descriptif	Date de validation
Ensemble des conventions d'écoulement / Hypothèses	Conventions d'écoulement / Hypothèses Nationales	Conseil d'Administration du 21/11/2015
Aucune convention d'écoulement et hypothèses locales utilisées		

Le suivi de gestion du risque de taux est la suivante :

Crédit Agricole S.A. fixe le cadre d'expression de ces limites et émet des recommandations de calibrage.

1 « Limite en VAN »

Choc normatif retenu

Le choc de taux normatif utilisé dans le calcul vise à respecter un lien de cohérence avec la volatilité des taux dans la devise native du risque à mesurer.

Modalités de calcul

Le choc de taux est appliqué sur le gap synthétique considéré et sur le gap inflation. La sensibilité en valeur est calculée comme la somme des sensibilités de chaque bande de maturité actualisées avec la courbe de taux zéro coupon choquée.

Calibrage

Le calibrage de la limite doit être établi en cohérence avec les critères énoncés précédemment.

Elle doit être inférieure à 10% de ses Fonds Propres.

Les Fonds Propres retenus pour ce calibrage sont les Fonds Propres prudentiels du périmètre visé, au sens réglementaire, usuellement désignés sous les termes « Tier 1 » et « Tier 2 » (après déductions des participations) à la date de calibrage.

2 « Limites Gaps »

Les limites s'appliquent aux gaps et elles sont donc définies par maturité. Un dépassement de limites existe lorsque la valeur absolue du gap de taux d'intérêt est supérieure à la limite sur une bande de maturité donnée.

Ce tableau synthétise le dispositif d'encadrement :

Limites utilisées	Nature des limites	Niveau des limites	Date à laquelle la révision des limites est intervenue au cours du dernier exercice
	Limite en gap appliquée sur le gap synthétique en approche statique	Le niveau des limites mises en place : année 1 à année 2 = 950M€ année 3 à année 11 = 750M€	Conseil d'Administration du 28/11/2014
	Limite en gap appliquée sur le gap Inflation en approche statique	Le niveau des limites mises en place : année 1 à année 11 = 650M€	Conseil d'Administration du 26/06/2015

Les limites de concentration en gap complètent le dispositif de limites en sensibilité, pour éviter les trop fortes concentrations de risque sur certaines maturités.

Elles s'appliquent au minimum sur 10 ans et au maximum sur 15 ans. Au-delà de cet horizon, l'entité ne pourra réduire sa

position que par des opérations financières de bilan, toute utilisation d'instrument financiers de hors bilan étant exclus.

Elles sont obligatoirement symétriques à l'actif et au passif.

Une première limite appliquée au gap synthétique est définie sur l'horizon court terme correspondant aux 2 premières années civiles.

Une 2ème limite appliquée également au gap synthétique est définie sur l'horizon long terme, soit au maximum jusqu'à la quinzième année civile incluse.

La limite en gap de l'année N+1 est forcément inférieure ou égale à celle de l'année N.

Le calibrage maximum de la limite doit être inférieur aux niveaux ci-dessous

Sur l'horizon court terme correspondant aux 2 premières années civiles, la limite maximum est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200 bps soit inférieure ou égale à 5% du PNB d'activité annuel budgété.

Sur les années suivantes, la limite maximum est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200 bps soit inférieure ou égale à 4% du PNB d'activité annuel budgété.

Application

Les limites s'appliquent sur des gaps annuels :

Pour la 1ère année, application de la limite sur le gap synthétique annuel exprimé en glissant, c'est-à-dire sur la moyenne des encours mensuels des 12 premiers mois à venir.

À partir de la deuxième année, application sur le gap synthétique annuel civil, c'est-à-dire sur l'encours moyen de l'année civile considérée.

Le Comité Financier propose les limites en montant de gap de taux d'intérêt synthétique selon ces recommandations, et en informe le Conseil d'Administration, qui les valide.

Ce dispositif de limites est réexaminé au moins une fois par an, et le cas échéant, modifié en cours d'année si l'actualité financière l'exige

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine privilégie la mise en place de swap de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux mais pourrait après accord du Comité Financier introduire dans sa gestion d'autres instruments financiers comme les Caps et Floors.

14.4.2.4. Exposition

Au 31 décembre 2015, les gaps de taux synthétiques calculés à partir de Cristaux 2 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nous constatons ainsi que la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine est exposée à la hausse des taux pour les six premières années. Elle est, par contre, exposée à la baisse des taux sur les autres maturités.

en M	Année 1 Glissante	Année Civile 2	Année Civile 3	Année Civile 4	Année Civile 5	Année Civile 6	Année Civile 7	Année Civile 8	Année Civile 9	Année Civile 10
GAP Synthétique	-662	-479	-357	-439	-430	-172	265	312	271	385

Sur la base de la mesure du risque au 31 décembre 2015 ;

- La sensibilité du PNB de la première année à une baisse des taux de 200 points de base correspond à un impact négatif de 1.9 millions d'euros, soit environ 0.472% du PNB d'activité.
- La sensibilité du PNB de la première année à une hausse de l'inflation de 100 points de base correspond à un impact négatif de 0.5 millions d'euros, soit environ 0.12% du PNB d'activité de 2015.
- L'impact sur la valeur actuelle nette de la perte encourue sur les trente prochaines années en cas de baisse de 200 points de base de la courbe des taux euro et d'une hausse de 100 points de base sur la courbe inflation est de 82 millions d'euros soit 45 % de la limite des fonds propres prudentiel.

14.4.3. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Dans le cadre des relations financières liant la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine et le Groupe central, il est convenu de neutraliser les risques de change qui pourraient naître de l'activité avec notre clientèle.

Dans ce cadre, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine se retourne systématiquement vers CACIB (Groupe CA) pour mettre en place des opérations miroir neutralisant ce risque potentiel.

Sur les fonds propres de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, les positions directes en devises sont interdites. Seuls les OPCVM investis en actifs hors Zone Euro portent un risque de change. A ce titre, une information est effectuée au Comité Financier tous les trimestres et tous les semestres au Conseil d'Administration.

14.4.4. LE RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Les risques de liquidité et de financement désignent en fait 3 risques :

Le risque d'illiquidité : c'est un risque de défaut/fragilisation puis de rupture de la trésorerie

Le risque de concentration des échéances : ou risque de saturation du marché. C'est le risque que l'endettement dépasse la capacité structurelle du marché à le refinancer, entraînant ainsi un risque supplémentaire d'illiquidité et/ou un risque de transformation

Le risque de transformation en liquidité : c'est le risque de perte de PNB engendré par une hausse des spreads de refinancement au moment des échéances de l'endettement existant ; ce risque étant d'autant plus important que la position de transformation en liquidité est importante

14.4.4.1. Objectifs et politique

- Conformément à la réglementation, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine instaure un dispositif d'identification, de mesure d'analyse et de gestion du risque de liquidité, afin de disposer à tout moment des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements exigibles (arrêté du 3 novembre 2014 – article 10)
- 2 approches sont définies (arrêté ministériel du 05/05/2009)
 - L'approche standard : un ratio de liquidité forfaitaire à un horizon limité à 1 mois, avec une nomenclature et des pondérations révisées par rapport au ratio de liquidité en vigueur jusqu'au 30 septembre 2015.
 - L'approche LCR (Liquide Coverage Ratio) : constitution de réserves de haute qualité pour couvrir en situation de stress un assèchement des ressources financières et/ou d'une fuite des dépôts de la clientèle sur horizon de 1 mois, en vigueur depuis 1^{er} octobre 2015.
 - L'approche avancée : un système de mesure, d'encadrement et de gestion de la liquidité sur toutes les maturités
- Comme le Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine surveille son risque de liquidité par l'approche avancée.

14.4.4.2. Gestion du risque

Exposition : le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois. L'exposition au risque est mesurée par le coefficient de liquidité (ratio réglementaire à un mois). La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine doit respecter ce ratio réglementaire. Crédit Agricole S.A., en tant qu'Organe Central du Groupe assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du groupe.

La direction de la Gestion financière a en charge le suivi au quotidien du risque de liquidité qu'elle assure au regard de plusieurs paramètres (ratios, soldes de compte courant, limites, déficit).

La position de liquidité est présentée tous les trimestres au Comité Financier et tous les semestres au Conseil d'Administration.

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine repose sur l'adossement global en capitaux et en durée des ressources aux actifs à financer. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de Créances Négociables. Les Caisses régionales, au-delà de leurs ressources clientèle, ont la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes.

14.4.4.2.1. Conditions de refinancement en 2015

Sur le marché des Titres de Créances Négociables, l'année 2015 a été marquée par une contraction de la demande suite à la baisse de la collecte des SICAV monétaires.

Pour la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, les émissions de Titres de Créances Négociables ont ainsi reculé d'environ 42%. Cette baisse d'encours a été couverte par des Emprunts en blanc court terme auprès de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, sur la partie long terme, la Caisse régionale a renouvelé ses échéances auprès de Crédit Agricole S.A.

14.4.4.2.2. Méthodologie

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine applique l'ensemble des normes émises par la Direction Financière de Crédit Agricole S.A.

Principaux indicateurs définis à ce stade par les normes internes constituant l'approche avancée (cf. arrêté du 5 mai 2009) :

- Indicateurs Court Terme :
 - Endettement Court Terme
 - Structure minimale du refinancement Court Terme
 - Réserves de liquidité
 - Stress global et stress idiosyncratique (c'est à dire spécifique au Groupe Crédit Agricole)
- Indicateurs Long Terme :
 - Concentration des échéances du refinancement Long Terme
- La Limite d'endettement à Court Terme (LCT) fixée par Crédit Agricole S.A. est respectée à tout moment ainsi que les seuils sur les différents composants de cette limite.
- La limite en stress à 30 jours sur le risque encouru en situation de crise globale.
- La limite en stress à 3 mois sur le risque encouru en situation de crise spécifique au Groupe Crédit Agricole (crise idiosyncratique).
- La limite sur la concentration des échéances du refinancement Long Terme.

Nature de l'indicateur	Seuil réglementaire	Limite Groupe	Mesure
Limite CT	Méthode avancée	Montant fixé par CA S.A.	mensuelle
Limite en stress global	Méthode avancée	Trésorerie excédentaire à 30 jours par entité	mensuelle
Limite en stress lié au groupe CA (idiosyncratique)	Méthode avancée	Trésorerie excédentaire à 3 mois par entité	mensuelle
Limite de concentration : refinancement échu dans l'année	Méthode avancée	Amortissement LT < 1.8% des encours crédits par semestre de l'entité	Mensuelle

- Ce dispositif de limites est réexaminé au moins une fois par an par le Conseil d'Administration et le cas échéant modifié. La Limite Court Terme est revue semestriellement.

14.4.4.2.3. Exposition

14.4.4.2.3.1. Ratio de liquidité

Le dernier calcul du Ratio de Liquidité selon la méthode standard a été effectué pour l'arrêté de septembre 2015, le coefficient de liquidité (approche standard) a évolué comme suit :

Ratio au 31/12/2014 : 147%

Ratio au 30/09/2015 : 142%

Le nouveau ratio de liquidité à 30 jours, LCR (Liquidity Coverage Ratio), calculé au 31 décembre 2015 ressort à 93% pour un minimum requis de 70%.

Le risque de liquidité à court terme

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'est dotée d'une limite à court terme (approche avancée) qui représente la partie du refinancement de son déficit jusqu'à 1 an.

- Cette limite déterminée par le potentiel de ressources disponibles immédiatement et jusqu'à 1 an est corrigée par des éléments consommateurs de liquidité et par les prévisions d'activité, consommatrices de liquidité si les crédits clientèle évoluent plus rapidement que l'évolution de la collecte clientèle maintenue au bilan.
- Le compte courant de trésorerie est cantonné à cette limite puisque la position au jour le jour ne peut pas excéder plus de 10% de la limite court terme.
- Au 31 décembre 2015
 - Limite court terme : 1 655 M€ consommée à hauteur de 1 406 M€ (par émission de Certificats de dépôts négociables et d'Emprunt en blanc auprès de Crédit Agricole SA.

14.4.4.2.3.2. Emissions

Pour le court terme :

- Programme d'émission de 2 000 M€ de Certificats de Dépôts Négociables.
Consommé à 40% au 31/12/2015.

Pour le moyen long terme :

- Programme d'émission de 300 M€ de Billets à Moyen Terme Négociables.
Consommé à 5% au 31/12/2015.
- Participation aux Emissions de la CRH, PLS, BEI et de PREDICA : 85 M€ en 2015

14.5. POLITIQUE DE COUVERTURE

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine effectue sa politique de couverture par l'utilisation de swaps de taux exclusivement sur le marché de gré à gré. Ces opérations effectuées entre deux contreparties avisées sont encadrées par un contrat cadre (ISDA, FBF,...). Depuis 2014, la Caisse régionale se conforme au disposition du contrôle sur les opérations de gré à gré nommé : EMIR.

- Modalité d'utilisation des swaps de taux

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine utilise les swaps de taux pour des opérations de couverture d'éléments de bilan ou hors bilan et de couverture du risque de taux global.

14.5.1. COUVERTURE DE JUSTE VALEUR (FAIR VALUE HEDGE) ET COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE (CASH FLOW HEDGE)

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variation de juste valeur d'un instrument à taux fixe causé par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Concernant la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, la couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- La couverture du risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, émissions d'obligations...)
- La couverture de crédits clients.

Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments pourtant intérêt à taux variables.

Concernant la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, la couverture en flux de trésorerie est utilisée dans les domaines suivants :

- La couverture des OATi.

14.5.2. COUVERTURE DE L'INVESTISSEMENT NET EN DEVISE (NET INVESTMENT HEDGE)

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine n'est pas concernée.

14.6. LE RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique exclu.

14.6.1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

14.6.2. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Performance Opérationnel dont la Présidence est assurée par le Directeur Général Adjoint de la Caisse.

L'organe exécutif est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Le Nouveau Système Information Unique est doté de son propre dispositif de gestion et de surveillance.

14.6.3. METHODOLOGIE GROUPE DE CALCUL DES FONDS PROPRES EN METHODE AMA

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépendent de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

La validation par l'ACP a été actée en décembre 2007.

A l'origine la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis lors le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

14.7. LE RISQUE JURIDIQUE

Au 31 décembre 2015, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours impliquant le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine portent sur des redressements fiscaux contestés.

Dépendances éventuelles : le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

14.8. LE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Cette définition et les principes qui en découlent sont en cohérence avec les travaux du groupe de Place menés sous l'égide de l'AMF.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1er » et « 2ème » degrés), des indicateurs de contrôles consolidés adressés à CASA (dits 2.2C) et des contrôles périodiques (3ème degré : inspection générale, audit).

La charte de contrôle interne du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est en place et a été actualisée en 2015.

Des reportings trimestriels en comité d'Audit et comité des Risques et semestriels au Conseil d'Administration, permettent une information sur l'activité et les résultats du contrôle interne. Pour l'année 2015, deux présentations ont été faites au conseil, le 24/04/2015 et le 27/11/2015.

14.8.1. LE SYSTEME DE MESURE ET SURVEILLANCE DES RISQUES

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle 2 ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risque de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, par facteur de risque de marché, etc..., formalisées sous la forme de Politiques Risques Crédit et politiques financières. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.
- des limites opérationnelles (contreparties/groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement des risques crédits est appréciée régulièrement via les revues de portefeuille effectuées en Comité des Risques.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux Directions concernées.

14.8.2. LE CONTROLE PERMANENT

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services, unités, directions, métiers, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser. Les contrôles afférents sont décrits dans l'outil de contrôle permanent dédié; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, interviennent sur les principales familles de risques encourus par la Caisse Régionale sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent et du responsable du Contrôle de la Conformité.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques opérationnels », exhaustivement recensés et actualisé chaque année.

Les résultats des contrôles sont formalisés dans l'outil de contrôle permanent dédié. Ils font l'objet d'un reporting trimestriel par les responsables des fonctions de contrôle, à la Direction Générale, à l'occasion du Comité de Contrôle Interne. Il en est fait également un compte rendu dans le rapport de contrôle interne présenté au Comité des Risques et au Conseil d'Administration, et adressé à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

L'extension du dispositif à des services ou filiales s'est poursuivie en 2015, notamment suite à la réorganisation des directions. La mise à jour et le renforcement du plan de contrôle Groupe a été faite en prenant en compte les recommandations des inspections générales CA sa.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne notamment le fonctionnement statutaire de la Caisse locale.

Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

14.8.3. LE CONTROLE PERIODIQUE (INSPECTION GENERALE / AUDIT)

Le Contrôle Périodique (Audit), contrôle de 3° degré, en application de l'arrêté du 03 novembre 2015, est indépendant des unités opérationnelles ; il intervient sur la Caisse Régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale (filiales, Prestations de service essentiels externalisés.).

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées et conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant au contrôle régulier et selon une périodicité adaptée au niveau d'évaluation du risque, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

14.9. ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES DE L'EMETTEUR

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine a souscrit auprès de CAMCA, aux polices d'assurances suivantes dans la perspective d'une protection de bilan et de compte de résultat :

Responsabilité civile professionnelle des Caisses régionales et des dirigeants sociaux

Ce contrat a pour but de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue à l'égard d'autrui par exemple :

- Les administrateurs et dirigeants sociaux de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine et de ses filiales, dans l'exercice de leur mandat et pouvant aboutir à une sanction civile à titre professionnel,
- La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, dans le cadre de son activité.

Responsabilité civile d'exploitation

Le but de ce contrat est de garantir la responsabilité pouvant incomber à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine (par son propre fait ou en tant que commettant du fait de ses préposés permanents ou occasionnels) en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui par le fait de l'exploitation de l'entreprise.

La responsabilité civile courtage

L'objet du contrat est de garantir les conséquences pécuniaires que l'assuré peut encourir au titre de sa responsabilité civile professionnelle, délictuelle ou contractuelle, en raison de ses activités de courtage d'assurance, de gestion des risques, dès lors que les dommages sont la conséquence soit d'une faute, erreur de droit ou de fait, omission, négligence ou inexactitude commise par l'assuré ou par toute personne dont il aurait à répondre ; soit de la perte, du vol ou de la destruction de documents professionnels dont l'assuré est détenteur à quelque titre que ce soit.

Garantie Financière des courtiers en assurances

L'objet du contrat est de garantir le remboursement des fonds confiés aux assurés au souscripteur du contrat au titre de son activité de courtage d'assurance.

Assurance multirisques informatiques sièges et agences

Cette assurance a pour but de garantir l'indemnisation du préjudice subi par la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine à raison des pertes matérielles directes ou des dommages matériels causés aux matériels destinés au traitement de l'information, matériels d'alimentation électrique/de protection et de climatisation, automates bancaires, matériels de bureautique et autres machines dont la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine à la jouissance.

Assurance multirisques bureaux

Cela a pour but de garantir les immeubles, meubles, machines et matériels nécessaires au fonctionnement des immeubles ou à l'activité de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, agissant en sa qualité de propriétaire, locataire, occupant ou non occupant, contre les dommages matériels subis à l'occasion d'un incendie, d'une explosion, de dommages électriques, d'un dégâts des eaux, d'un bris de glace, d'un vol ou de détériorations consécutives.

Assurance construction

L'objet est de garantir l'ensemble des travaux de création et/ou de transformation des immeubles à usage de bureaux réalisés pour le compte du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et répondant aux deux conditions suivantes :

- Plus de limite de garantie depuis 2007
- Montant garanti = somme des travaux et honoraires.

Assurance de la flotte automobile

L'objet du contrat est de garantir les véhicules appartenant à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine ou dont elle a la garde, utilisés pour les besoins privés et/ou professionnels des conducteurs autorisés.

Nature des garanties : couverture des dommages causés à autrui, dommages tous accidents, incendie, vol, bris de glace, défense civile/pénale et recours.

Assurance automobile Mission Collaborateurs + Administrateurs

L'objet du contrat est de garantir les véhicules utilisés par les employés de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine et de ses filiales, des administrateurs, administrateurs potentiels au cours de leurs déplacements professionnels (véhicules n'appartenant pas à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine).

Nature des garanties : couverture de dommages causés à autrui, dommages tous accidents, incendie, vol, bris de glace, défense civile/pénale et recours.

Assurances individuelles pour accidents corporels des administrateurs CR et présidents et administrateurs CL

Cette assurance concerne les garanties acquises pour les Présidents et les Administrateurs de la Caisse Régionale et des Caisses Locales en ce qui concerne les décès par accident et pour les incapacités permanentes à la suite d'un accident.

Assurance individuelle pour accidents résultant d'agression

Objet du contrat : garantir les accidents résultant des faits d'agression, d'attentat et de hold-up causés au personnel de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine et à toute personne se trouvant dans un point de vente ou de proximité immédiate au moment des faits.

Nature des garanties : couverture des décès accidentels, infirmités permanentes totales ou partielles et frais médicaux.

Assurance détournement et escroquerie

Objet du contrat : garantir l'assuré contre les risques de détournement et d'escroquerie. Actes délictueux portant sur les biens assurés, perpétrés par un ou plusieurs tiers et un ou plusieurs préposés au préjudice de l'assuré quels que soient les moyens et les supports mis en œuvre.

Assurance compartiments loués à la clientèle

Objet du contrat : garantir les pertes pécuniaires pouvant incomber à l'assuré du fait du vol, de la destruction, de la détérioration des biens assurés par suite d'effraction des compartiments loués, d'agression de dégât des eaux, d'incendie dans les locaux de l'assuré.

Assurance garanties optionnelles

Objet du contrat : vol, destruction ou détérioration de valeurs.

Vol, détérioration du matériel de sécurité et des immeubles.

Utilisation frauduleuse des moyens de paiement.

Perte, vol, destruction des valeurs expédiées par la Poste ou les sociétés de messagerie.

Perte des valeurs entreposées dans un DAB consécutive à un holdup, un cambriolage, un incendie, un dégât des eaux.

14.10. DELAI REGLEMENT DES FOURNISSEURS

L'article L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce dispose : «Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes communiquent des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients suivant des modalités définies par décret».

Au 31 décembre 2015, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine satisfait pleinement à l'ensemble de ses obligations en respectant les délais de règlement des fournisseurs.

Synthèse des délais de règlement

	janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	mai-15	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15
Délai de règlement	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j
% de délai respecté	93,89	93,64	96,4	95,46	93,9	94,24	91,44	76,93	89,38	94,34	95,62	91,88

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Solde à la clôture de l'exercice des dettes à l'égard des fournisseurs	0,94	1,77	3,7	3,0	2,0	3,0

Le solde de 3 M€ au 31 décembre 2015 ne comporte pas de dettes échues (hors litiges en cours sur des montants non significatifs).

14.11. LES RATIOS REGLEMENTAIRES

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, comme tous les établissements de crédit, est soumis à des normes prudentielles réglementaires instaurées par le Comité de la Réglementation Bancaire. Au 31 décembre 2015, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine satisfait pleinement à l'ensemble de ses obligations.

14.11.1. LE RATIO DE SOLVABILITE EUROPEEN

Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence un ratio de solvabilité de 8%.

Le ratio mesure le rapport entre :

- Les fonds propres au numérateur,
- L'ensemble des éléments d'actif et de hors bilan, affectés d'un coefficient de pondération variable de 0 à 100% selon le risque de recouvrement.

Le ratio de solvabilité européen s'établissait à 20,03% au 31 décembre 2014. **Il s'établit à 22,76% au 31 décembre 2015.**

14.11.2. LE COEFFICIENT DE LIQUIDITE

Le coefficient de liquidité a pour objet de s'assurer, à tout moment, que les établissements bancaires peuvent honorer leurs règlements dans le mois à venir.

Le coefficient de liquidité est le rapport entre :

- Les liquidités à un mois au numérateur,
- Les exigibilités à un mois au dénominateur.

Calculé le dernier jour du mois, il doit être au minimum de 100%.

Son dernier calcul a été effectué au 30 septembre 2015. Le taux était alors de 142%.

Ce ratio est remplacé à partir du 31 décembre 2015 par le LCR (Liquidity Coverage Ratio) qui ressort à 93% pour un minimum requis de 70%.

14.11.3. LES REGLES DE DIVISION DES RISQUES

Pour faire suite aux évolutions réglementaires relatives aux règles de division des risques définies par :

- Le règlement de l'UE n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013
- Les règlements du C.R.B.F. dont le 2000-03 du 06 septembre 2000
- Les Instructions de l'autorité du Contrôle Prudential
- Les arrêtés ministériels du 11 septembre et du 2008 et du 23 décembre 2013

Tout établissement de crédit assujéti doit respecter **en permanence**, selon les termes de l'annexe 6 du CRBF 95-02, relatif à la surveillance prudentielle des risques de marché

- le montant des grands risques hors portefeuille de négociation ne peut excéder 25 % des fonds propres

Les ratios, mesurés trimestriellement, sont respectés par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au 30 septembre 2015.

14.12. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Au 31/12/2015, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige identifié et non couvert pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Caisse Régionale ou de son groupe.

15. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Néant.

16. PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2016, des évolutions technologiques, en particulier un nouveau poste de travail, vont être livrées pour l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale.

Une e-banque a vu le jour début 2016 sous l'appellation « Anjou Maine direct ». Elle permettra aux clients qui le souhaitent de bénéficier d'une banque en ligne réalisant 100% des offres.

La livraison d'agences rénovées et structurées au concept maintenant bien connu « NCA- La Place » va se poursuivre, la construction du nouveau siège du Mans devrait démarrer de même que de nouveaux grands travaux sur le site de Laval seront mis en œuvre, montrant ainsi notre volonté d'investir dans le capital immobilier de notre Caisse Régionale pour répondre au mieux aux exigences de nos clients.

Notre projet d'entreprise « AGILEO » lancé en juin 2015, va nous aider à affronter les années à venir, au travers d'une déclinaison à 2, 5 et 10 ans, pour mieux appréhender les enjeux de demain.

Notre slogan « Agiles ensemble » reflète l'état d'esprit dans lequel se reconnaissent les salariés et administrateurs de notre Caisse Régionales.